

**LES PERSONNES SEULES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES:**

**L'émergence de nouveaux besoins résidentiels?**

Société d'habitation du Québec

**LES PERSONNES SEULES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES:  
L'EMERGENCE DE NOUVEAUX BESOINS RESIDENTIELS?**

Anne Roberge

Société d'habitation du Québec  
Direction générale de la planification et de la recherche  
Direction de l'analyse et de la recherche

Mai 1991

Ce document a été rédigé dans le cadre du programme de recherche de la Société d'habitation du Québec. Les idées qui y sont exprimées ne traduisent pas nécessairement celles de la Société; elles n'engagent que la seule responsabilité de l'auteure du document.

TABLE DES MATIERES

	page
Introduction . . . . .	1
<b>1. Evolution des structures familiales . . . . .</b>	<b>3</b>
1.1 Les constats . . . . .	3
1.2 Les facteurs explicatifs . . . . .	9
1.3 Les tendances futures . . . . .	10
1.4 Le contexte économique actuel plus difficile . . . . .	12
1.5 L'impact de ces ménages sur la demande de logements . . . . .	17
1.6 Le Québec dans l'ensemble canadien . . . . .	18
<b>2. Les personnes seules . . . . .</b>	<b>19</b>
2.1 Les jeunes . . . . .	22
2.2 Les femmes seules de 50 à 64 ans . . . . .	25
2.3 Les personnes sans-abri . . . . .	27
<b>3. Les familles monoparentales . . . . .</b>	<b>29</b>
3.1 La situation économique des familles monoparentales . . . . .	30
3.2 Le comportement résidentiel des familles monoparentales . . . . .	34
3.3 L'habitat et la vie quotidienne des familles monoparentales . . . . .	40
3.4 Les besoins des familles monoparentales . . . . .	42
<b>4. Comment répondre aux besoins résidentiels de ces ménages? . . . . .</b>	<b>49</b>
4.1 Caractéristiques générales des interventions . . . . .	49
4.2 Les possibilités d'intervention . . . . .	50
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>56</b>
<b>Liste des sources citées . . . . .</b>	<b>59</b>

LISTE DES TABLEAUX

	page
Tableau 1 - Evolution de certains types de ménages entre 1961 et 1986, au Québec et dans le reste du Canada . . . . .	4
Tableau 2 - Taux de monoparentalité, pour le Québec et le reste du Canada, 1961 à 1986 . . . . .	6
Tableau 3 - Part relative (en pourcentage) de certains types de ménages dans l'accroissement de l'ensemble des ménages dans le Québec et reste du Canada, 1961 à 1986 . . . . .	7
Tableau 4 - Part relative (en pourcentage) des familles monoparentales dans l'accroissement des ménages et des familles parentales, Québec et reste du Canada, 1961 à 1986 . . . . .	8
Tableau 5 - Répartition des différents types de ménages à faible revenu et taux de pauvreté, Québec, 1974, 1980, 1985 et 1987 . . . . .	13
Tableau 6 - Répartition des personnes seules selon l'âge et les seuils de faible revenu, Québec, 1974, 1980 et 1987 . . . . .	20
Tableau 7 - Taux de croissance et part occupée (en pourcentage) par certains groupes d'âge dans l'accroissement des personnes seules, Québec, 1974-1987 . . . . .	21
Tableau 8 - Evolution des causes de la monoparentalité au Québec, 1971-1986 . . . . .	30
Tableau 9 - Taux de pauvreté des familles biparentales et monoparentales à chef féminin au Canada et au Québec, 1986 . . . . .	31
Tableau 10 - Evolution des familles monoparentales à l'aide sociale selon le statut civil, Québec, 1977-1985 . . . . .	32
Tableau 11 - Taux d'effort moyen des familles monoparentales et biparentales avec enfant(s) de moins de 18 ans, au Canada 1981 . . . . .	36

## Introduction

Depuis plusieurs années déjà, on parle abondamment des changements socio-démographiques affectant les populations occidentales et, plus particulièrement, on identifie le vieillissement comme étant un problème majeur auquel doivent faire face les sociétés modernes.

Parallèlement au vieillissement de la population, il existe un autre phénomène socio-démographique tout aussi important: la mutation des structures familiales. Cette mutation se traduit entre autres par l'augmentation importante du nombre de certains types de ménages: les familles monoparentales et les personnes seules. Auparavant très marginaux, ces groupes deviennent de plus en plus nombreux. Il semble également qu'un certain caractère de permanence s'inscrit dans ces modes de vie tant au niveau de la durée et de la fréquence de ceux-ci à l'intérieur du cycle de vie qu'à celui de la présence continue, et non pas conjoncturelle, de ces pratiques dans la société.

Les familles monoparentales et les personnes seules représentent une part importante des nouveaux ménages formés annuellement. Cette croissance a été favorisée entre autres par le contexte économique des années 70. Mais la récession du début des années 80 a placé plusieurs de ces ménages dans une situation des plus précaires augmentant ainsi les risques de pauvreté. Empreintes de ces risques, les conditions de vie d'un grand nombre de ces ménages laissent voir des besoins en logement importants et relativement différents de ceux exprimés par la famille traditionnelle et les personnes âgées, clientes et consommatrices plus courtisées en habitation.

Que la demande provienne des personnes seules démunies, des jeunes sans-abri ou chômeurs, des femmes chefs de famille, on tarde à admettre que pour un certain nombre d'entre eux, un toit seul ne suffit pas. Certes le logement social répond aux besoins de plusieurs ménages (tel qu'une insuffisance de revenu) mais dans sa forme actuelle il ne correspond pas adéquatement aux besoins multiples de certains autres ménages qui relèvent autant du domaine des services sociaux et de santé, de l'emploi et de la formation professionnelle que du domaine du logement et de la sécurité du revenu.

Ainsi, la nécessité d'aborder les besoins de ces ménages au-delà de la seule problématique du logement devient évidente. Une meilleure connaissance des problèmes sociaux et des conditions de vie particulières de certains ménages est essentielle afin de mieux orienter les interventions en habitation visant cette clientèle.

C'est dans cet esprit que sont étudiées ici certaines catégories de personnes seules et les familles monoparentales. La première partie du document présente une description du contexte socio-démographique et économique général prévalant à la croissance de ces ménages et à la précarisation de leurs conditions de vie. Le second chapitre analyse la situation des personnes seules et plus particulièrement des jeunes et des femmes âgées de 50 à 64 ans qui constituent deux groupes peu étudiés jusqu'à maintenant. La section suivante traite des familles monoparentales et la dernière partie suggère certaines pistes d'intervention en fonction de l'analyse précédente.

## 1. Evolution des structures familiales

L'évolution socio-démographique récente n'a pas que le vieillissement de la population comme résultat apparent; on constate également des changements dans les structures familiales. Ceux-ci se traduisent par la montée du nombre de personnes seules et l'augmentation des familles monoparentales. Auparavant très marginales dans l'ensemble des ménages, ces structures familiales se distinguent maintenant par leur croissance rapide, leur importance et leur diversité, tant au niveau des circonstances de formation qu'à celui des conditions de vie.

### 1.1 Les constats

Au Québec, comme au Canada, le nombre de ménages a doublé en vingt-cinq ans, entre 1961 et 1986, avec une croissance plus élevée pendant la décennie 1971-1981 (tableau 1). La différence entre les décennies 1961-1971 et 1971-1981 est plus marquée ailleurs au Canada (5,8 points) qu'au Québec (0,5 points). La croissance des ménages québécois a été plus rapide que celle des autres ménages canadiens entre 1961 et 1971 et plus lente entre 1971 et 1981. Le taux de croissance du dernier quinquennat est le même à travers le Canada.

Lorsque l'on examine la croissance des différents types de ménages, de plus grands écarts sont constatés que ce soit en comparant les types de ménages entre eux ou entre ménages québécois et canadiens.

Ce sont les ménages d'une seule personne qui ont connu la croissance la plus importante pour l'ensemble de la période 1961-1986 et pour chacune des décennies. Au Québec, le phénomène est plus marqué. La proportion de personnes seules passe de 7,0 % en 1961, proportion plus faible qu'ailleurs au Canada, à 21,7 % en 1986 pour un taux de croissance total de 510 %. Ces proportions et le taux de croissance sont plus élevés que ceux notés pour le reste du Canada.

Tableau 1 - Evolution de certains types de ménages entre 1961 et 1986, au Québec et dans le reste du Canada

Québec							
Année	Ensemble des ménages <sup>a</sup> nombre	Personnes seules		Familles mono-parentales		Familles biparentales	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
1961	1 191 469	83 720	7,0	95 818	8,0	754 028	63,3
1971	1 605 747	193 170	12,0	135 370	8,4	875 250	54,5
1981	2 172 860	425 030	19,6	208 400	9,6	974 975	44,9
1986	2 357 105	510 550	21,7	252 805	10,7	961 255	40,8
Période	Taux de croissance (%)						
1961-1986	97,8	509,8		163,8		27,5	
1971-1986	46,8	164,3		86,8		9,8	
1961-1971	34,8	130,7		41,3		16,1	
1971-1981	35,3	120,0		53,9		11,4	
1981-1986	8,5	20,1		21,3		- 1,4	
Reste du Canada							
1961	3 363 267	341 030	10,1	251 600	7,5	1 939 898	57,7
1971	4 435 068	618 155	13,9	342 205	7,7	2 270 915	51,2
1981	6 108 670	1 256 100	20,6	505 415	8,3	2 623 885	43,0
1986	6 634 565	1 424 160	21,5	600 840	9,1	2 718 530	41,0
Période	Taux de croissance (%)						
1961-1986	97,3	317,4		130,8		40,1	
1971-1986	49,6	130,4		75,6		19,7	
1961-1971	31,9	81,3		36,0		17,1	
1971-1981	37,7	103,2		47,7		15,5	
1981-1986	8,6	13,4		18,9		3,6	

<sup>a</sup>- La somme des ménages n'équivaut pas à l'ensemble des ménages; certains ménages sont exclus.

Source: Statistique Canada, recensements.  
Dandurand et Saint-Jean (1988).  
Certaines compilations de l'auteur.

Les familles monoparentales constituent le deuxième groupe au niveau de la rapidité de croissance. Au Québec, elles ont connu une augmentation de plus de 40 % pour chacune des décennies et de 164 % pour l'ensemble de la période. Pour le reste du Canada, elles occupent également le second rang mais avec des taux inférieurs.

Pendant que ces familles augmentaient leur part relative dans l'ensemble des ménages, de 8,0 à 10,7 % au Québec et de 7,5 à 9,1 % ailleurs au Canada, les familles biparentales (avec enfants) perdaient 22,5 points au Québec et 16,7 points ailleurs au Canada. La croissance de ce type de famille a continuellement diminué depuis 1961, devenant même négative entre 1981 et 1986 au Québec.

L'évolution des familles monoparentales se saisit plus justement lorsqu'on les compare à l'ensemble des ménages avec enfants<sup>1</sup>. Le taux de monoparentalité ainsi obtenu rend bien compte de l'importance prise par ces familles à parent unique. En 1986, plus d'une famille québécoise sur cinq est monoparentale (tableau 2). On remarque qu'en 1961 le taux de monoparentalité était légèrement plus élevé ailleurs au Canada et qu'à partir de 1971 l'écart s'est agrandi mais à l'inverse, produisant ainsi des taux plus importants au Québec.

---

<sup>1</sup> Le taux de monoparentalité utilisé ici est défini par le rapport entre les familles monoparentales et les familles parentales avec enfants contrairement aux statistiques officielles (Statistique Canada) qui utilisent comme dénominateur l'ensemble des familles de recensement avec ou sans enfants. Pour plus de détails, voir Dandurand et Saint-Jean (1988).

Tableau 2 - Taux de monoparentalité<sup>a</sup>, pour le Québec  
et le reste du Canada, 1961 à 1986

Année	Québec %	Reste du Canada %
1961	11,3	11,5
1971	13,4	13,1
1981	17,6	16,2
1986	20,8	18,1

<sup>a</sup>- Taux de monoparentalité: nombre de familles monoparentales pour 100 familles parentales avec enfant(s).

Source: Statistique Canada, recensements.  
Dandurand et Saint-Jean, 1988.  
Certaines compilations de l'auteure.

Mais quelle est la contribution de chacun de ces types de ménages dans l'accroissement de l'ensemble?

Au Québec, la croissance importante des ménages d'une personne contribue pour plus du tiers de l'accroissement des ménages, allant de 36,6 % pour la période 1961-1986 à 46,4 % pour 1981-1986 (tableau 3). Sauf pour la première décennie où ce sont les familles qui dominent, les personnes seules sont responsables d'une proportion significative de l'accroissement total.

Pour le reste du Canada, la situation est différente. C'est la croissance des familles et principalement des familles biparentales qui occupe la plus grande part de l'accroissement total pour l'ensemble de la période (1961-1986), la première décennie (1971-1981) et le dernier quinquennat (1981-1986) et ce, malgré des taux de croissance beaucoup plus faibles que ceux enregistrés pour les personnes seules.

Tableau 3 - Part relative de certains types de ménages  
dans l'accroissement de l'ensemble des ménages,  
Québec et reste du Canada<sup>a</sup>, 1961 à 1986

Québec				
Période	Personnes seules %	Familles monoparentales %	Familles biparentales %	Ensemble des familles %
1961-1986	36,6 *	13,5	17,8	31,2
1971-1986	42,2 *	15,6	11,4	27,1
1961-1971	26,4	9,5	29,3	38,8 *
1971-1981	40,9 *	12,9	17,6	30,5
1981-1986	46,4 *	24,1	- 7,4	16,7
Période	Reste du Canada			
1961-1986	33,1	10,7	23,8	34,5 *
1971-1986	36,6 *	11,8	20,4	32,1
1961-1971	25,9	8,5	30,9	39,3 *
1971-1981	38,1 *	9,8	21,1	30,8
1981-1986	32,0	18,1	18,0	36,1 *

<sup>a</sup>- La somme des rangées n'équivaut pas à 100 %; certains ménages sont exclus.

\* - L'astérisque indique la part relative la plus importante pour la période

Source: Tableau 1.  
Statistique Canada.  
Compilation de l'auteure.

Par ailleurs, on constate qu'au Québec les familles monoparentales jouent un rôle considérable, en regard de leur nombre, dans l'augmentation des familles (tableau 4). Les familles monoparentales qui représentent un ménage sur dix et une famille sur cinq sont responsables de 73 % de l'augmentation des familles entre 1961 et 1986 et, pour les quinze dernières années (1971-1986), cette part est de 58 %. En d'autres termes, sur dix familles formées depuis 1971, six d'entre elles sont actuellement sous la responsabilité d'un seul parent.

Tableau 4 - Part relative des familles monoparentales dans l'accroissement des ménages et des familles parentales, Québec et reste du Canada, 1961 à 1986

Période	Part dans l'accroissement total <sup>a</sup> %	Part dans l'accroissement des familles parentales <sup>b</sup> %
1961-1986	13,5	32,1
1971-1986	15,6	57,7
1961-1971	9,5	24,6
1971-1981	12,9	42,3
1981-1986	24,1	144,7 <sup>c</sup>
Période	Reste du Canada	
1961-1986	10,7	31,0
1971-1986	11,8	36,6
1961-1971	8,5	21,5
1971-1981	9,8	31,6
1981-1986	18,1	50,2

<sup>a</sup>- Mêmes données que celles du tableau 3.

<sup>b</sup>- Familles parentales: familles avec enfant(s) monoparentales et biparentales).

<sup>c</sup>- Ce nombre est supérieur à 100 % en raison de la croissance négative des familles biparentales (voir tableau 1).

Source: Statistique Canada.

Compilation de l'auteure.

En résumé, disons simplement que les personnes seules et les familles monoparentales ont connu une croissance considérable depuis 1961, croissance plus marquée pour les personnes seules mais tout aussi significative pour les familles monoparentales en comparaison avec la faible augmentation des familles biparentales. Ces deux types de ménages représentent maintenant le tiers des ménages québécois et sont responsables de 50 % de l'accroissement des ménages depuis vingt-cinq ans et de près de 60 % depuis quinze ans.

## 1.2 Les facteurs explicatifs

Parmi les facteurs d'ordre socio-démographique pouvant expliquer les changements apparus dans les structures familiales et la croissance rapide des formes de ménage en résultant, notons principalement:

- . le retard de l'âge du mariage ou de cohabitation;
- . le déplacement de la première maternité et l'infécondité volontaire;
- . l'augmentation des séparations et des divorces (procédures facilitées depuis l'adoption des lois sur le divorce de 1969 et 1985);
- . la durée plus longue des périodes de monoparentalité;
- . la diversité et la liberté de choix de mode de vie (acceptation sociale plus grande);
- . la recherche d'autonomie;
- . la multiplication des périodes solitaires et leur plus longue durée;
- . l'âge adulte atteint par les enfants de l'explosion démographique (baby boom);
- . l'augmentation de l'espérance de vie (surtout chez les femmes).

Certains facteurs économiques ont également joué un rôle important. Ainsi, l'augmentation du niveau des revenus réels, plus du tiers pendant les années 70, a permis aux individus de former un ménage auto-

nome par rapport aux générations précédentes. La montée du travail féminin a également favorisé l'indépendance financière des femmes par rapport au modèle traditionnel (dépendance économique vis-à-vis l'homme dans le couple ou la famille).

La disponibilité des revenus de transferts gouvernementaux (aide sociale et pension de vieillesse...) a assuré une certaine autonomie pour plusieurs personnes, par exemple pour des femmes qui, sans revenu personnel, désirent mettre fin à une relation de couple ou à la vie familiale.

La mobilité géographique des jeunes adultes a favorisé dans une certaine mesure la formation de ménages d'une personne. Habituellement volontaire, elle devient vite une obligation dans un contexte économique défavorable: désir d'éviter le chômage, recherche d'un meilleur emploi, études...

### 1.3 Les tendances futures

Les projections du nombre de personnes seules et de ménages monoparentaux présentent des tendances différentes selon les auteurs.

Tout d'abord dans un document préparé pour la SCHL, le groupe Clayton Research Associates (1987) estime que la croissance des ménages monoparentaux et multifamiliaux (constitués principalement de personnes seules) sera freinée par la stabilité du taux de divorce des ménages<sup>2</sup>. Cependant, ces estimations basées sur la tendance à la baisse de ce taux entre 1982 et 1985 (une diminution de 14 %) sont déjà infirmées par les données de 1986. Celles-ci indiquent, en effet, une augmentation importante de 25 % du nombre de divorces depuis l'adoption de la Loi sur le divorce de 1985 (Adams, 1988).

---

<sup>2</sup> Taux de divorce: nombre de divorces pour 100 000 femmes mariées.

Aux Etats-Unis, certains auteurs prévoient une augmentation de près de 24 % des ménages monoparentaux pour le début de la décennie 1990. Ces familles représenteront plus du quart de l'ensemble des ménages. Un enfant sur quatre vivra avec sa mère seule et un enfant sur quarante avec son père (Glick, 1984 cité dans Dandurand et St-Jean, 1988). Le Bureau du recensement américain estime que 45 % des enfants nés en 1978 vivront dans une famille monoparentale avant leur dix-huitième anniversaire, soit avant 1996 (Netter and Price, 1983 cité dans Leaune et LeBourdais, 1985).

Miron (1983), pour sa part, affirme que la population canadienne suivra la tendance des années 80 et connaîtra pour les années 90 et l'an 2000 une augmentation rapide du nombre de nouveaux ménages, surtout des ménages de petite taille (1 ou 2 personnes). Le Québec devrait suivre également cette tendance.

Si l'on regarde la situation qui prévaut en Suède et en Allemagne, pays où le processus de vieillissement est plus avancé, on constate qu'en 1961 la proportion des ménages d'une personne était déjà de 20 %, situation actuelle du Québec, et qu'en 1981, le tiers des ménages était composé de personne seule (33 % en Suède et 30 % en Angleterre; BSQ, 1987).

Ces types de ménages ne représentent plus des exceptions et ne correspondent plus à des périodes temporaires et transitoires. On constate que ceux-ci constituent des modes de vie de plus en plus répandus et vécus pendant des périodes plus longues qu'auparavant. Ce caractère de permanence signifie pour ces ménages le besoin d'une autonomie résidentielle propre qui a déjà des répercussions sur l'habitat et la demande de logements. La poussée de la formule condominium, les bachelors et la transformation des grands logements en plus petits en sont des exemples.

#### 1.4 Le contexte économique actuel plus difficile

L'émergence des ménages d'une personne et des familles monoparentales a été favorisée en partie par la croissance économique des années 70 et par l'acceptation plus répandue de pratiques sociales, comme le divorce et de vivre seul. Mais depuis la crise économique du début des années 80, ces mêmes ménages se retrouvent dans une situation précaire et risquent de venir gonfler les rangs des ménages vivant dans la pauvreté.

En effet, on assiste actuellement à l'apparition de "nouvelles pauvretés"<sup>3</sup> qui se caractérisent non seulement par l'insuffisance de revenu mais aussi par le rapport qu'elles ont avec les transformations du marché du travail. Ces transformations se traduisent par la précarisation des emplois et leur sur-spécialisation. Ce qui a pour résultat la diminution des besoins en main-d'oeuvre peu ou non spécialisée, la précarité des conditions de travail et le chômage. Le travail à temps partiel qui résulte de moins en moins d'un choix, la forte mobilité et l'aptitude au travail d'un grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale démontrent que le manque d'emploi est un problème sérieux (Lesemann, 1987: 40).

Depuis 1985, période de reprise économique, certains indicateurs tels que le taux de pauvreté et la proportion de ménages à faible revenu témoignent d'une certaine amélioration du contexte économique mais les familles monoparentales et les personnes seules présentent encore des taux de pauvreté considérablement supérieurs à la moyenne (tableau 5). La récession actuelle aggravera certainement le sort de plusieurs de ces ménages.

En 1987, deux ménages sur dix (21,4 %) ont des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu (Statistique Canada). Le risque de vivre sous

---

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur cette question voir Lesemann, 1987.

ces seuils passe à 40,7 % pour les ménages d'une personne et à 46,7 % pour les familles monoparentales. Malgré une diminution de ces taux depuis 1974, la proportion de ces deux groupes dans l'ensemble des ménages à faible revenu est passée de 35 % à plus de 50 % (39,7 % pour les personnes seules et 16,4 % pour les familles monoparentales); ce qui représente environ 304 000 ménages (215 000 personnes seules et 89 000 familles monoparentales).

Tableau 5 - Répartition procentuelle des différents types de ménages à faible revenu et taux de pauvreté, Québec, 1974, 1980, 1985 et 1987

Type de ménage	Faible revenu (%)				Taux de pauvreté (%) <sup>a</sup>			
	1974 %	1980 %	1985 %	1987 %	1974 %	1980 %	1985 %	1987 %
Personnes seules	26,2	32,8	37,0	39,7	48,1	44,1	43,9	40,7
Couples sans enfant	17,0	19,8	13,2	15,4	25,6	18,8	12,2	12,9
Familles biparentales	40,7	29,2	25,1	23,0	25,7	14,7	15,1	13,8
Familles monoparentales	9,1	13,1	17,9	16,4	51,4	46,9	53,5	46,7
Autres ménages <sup>b</sup>	7,0	5,0	6,7	5,5	17,1	11,4	15,1	11,5
Ensemble des ménages	100 %	100 %	100 %	100 %	29,6	22,2	22,9	21,4

<sup>a</sup>- Taux de pauvreté: proportion de ménages ou d'un type de ménage à faible revenu par rapport à l'ensemble des ménages de ce type par exemple: dans l'ensemble des personnes seules 48,1 % étaient à faible revenu en 1974.

<sup>b</sup>- Autres ménages : ménages non familiaux de 2 personnes ou plus, ménages multifamiliaux et ménages familiaux avec une ou des personnes hors famille.

Source: Enquête sur le revenu des ménages et l'équipement ménager (ERMEM) 1974, 1980, 1985 et 1987 de Statistique Canada.  
Compilation de l'auteure.

L'âge des chefs de ménage est également un facteur de risque de pauvreté. On retrouve la majorité des ménages à faible revenu aux extrémités de la pyramide des âges: les jeunes et les personnes âgées, ces dernières étant surtout des femmes seules. Mais, depuis quelques années, la situation des personnes âgées s'est améliorée même si elles demeurent encore très nombreuses parmi les ménages à faible revenu. Chez les familles monoparentales, le rajeunissement des mères soutiens a augmenté les risques de pauvreté et la précarité de leurs conditions de vie.

Les jeunes ménages constituent le tiers des ménages bénéficiaires de l'aide sociale. En 1982 et 1983, période économiquement difficile, cette proportion a grimpé à près de 40 %. La faible scolarité des chefs de ces jeunes ménages explique leur faible employabilité; la très forte majorité d'entre eux n'ont pas de certificat d'études secondaires ou ne possèdent que celui-là (Lesemann, 1987).

En décembre 1988, le taux de chômage chez les jeunes de moins de 30 ans était de 12,2 %, soit de 3,3 points supérieur au taux de l'ensemble de la population. Les jeunes représentent 46,3 % de l'ensemble des chômeurs quand ils constituent seulement le tiers de la population active (BSQ, 1989).

Morin (et al., 1988) constate une différence dans l'évolution des revenus des jeunes ménages et de leurs aînés. Pour la période 1974-1986, au Canada, les ménages de moins de 35 ans ont vu leurs revenus augmenter de moins de 3 % quand ceux des ménages de 35 à 64 ans ont crû de 13 %<sup>4</sup>. Chez les jeunes vivant seuls, les revenus des hommes ont connu une baisse de 2 % et ceux des femmes une hausse de 9 %, cette hausse étant un effet de la montée du travail féminin. L'évolution plus récente du salaire horaire des individus entre 1981 et 1986

---

<sup>4</sup> L'étude utilise les données de l'Enquête RMEM 1974, 1980 et 1986 de Statistique Canada.

présente bien l'écart qui se creuse entre ces groupes d'âge. Les jeunes de 16 à 24 ans ont vu leur salaire horaire subir une baisse de 17 % (14 % au Québec) et celui des 25-34 ans, une baisse de 5 %. Chez les plus âgés, le taux horaire a grimpé de 6 % pour les 35-49 ans et de 8 % pour les 50-64 ans (Wannell, 1989). La rémunération moyenne des jeunes de 16 à 24 ans ne représente plus que 63 % de la moyenne nationale en 1986 (76 % en 1981). Les principales causes de cette situation sont la progression des emplois à temps partiel qui sont habituellement moins bien rémunérés, la récession du début des années quatre-vingt qui, malgré une certaine reprise économique, a durement touché les jeunes et la restructuration de l'économie. A cela s'ajoutent les difficultés engendrées par la récession actuelle.

La vulnérabilité des familles monoparentales et des jeunes s'explique pour les unes par la persistance de l'inégalité des sexes devant le travail, les revenus et les responsabilités familiales et, pour les autres, par une faible scolarité, l'absence d'expérience de travail et de support familial (Lesemann, 1987:40). Cette absence de lien familial n'est pas seulement un des points faibles des jeunes mais également d'une bonne part des personnes seules. On se demande alors si la petite taille des ménages, causée entre autres par la faible fécondité et réduisant les possibilités de support ou le nombre de liens familiaux, n'augmentera pas les risques d'isolement et de pauvreté. Selon Lesemann, la famille est un mécanisme de répartition de ces risques. L'absence de lien familial ou affectif est aussi identifiée comme facteur accélérant le désengagement social qui mène souvent à l'itinérance (Roy, 1988, Gauthier, 1987). Par ailleurs, les difficultés économiques peuvent provoquer à leur tour la rupture des liens familiaux.

Un autre fait important à souligner est la proportion importante d'enfants parmi les personnes à faible revenu. Au Québec, 19 % des enfants de moins de dix-huit ans vivent dans une famille pauvre. Ils représentent 28 % des enfants pauvres canadiens, soit la proportion la plus élevée au Canada (Ross et Shillington, 1989). De plus, 62 %

des enfants vivant avec leur mère grandissent dans la pauvreté comparativement à 12 % des enfants de familles biparentales. Si le fait de vivre dans une famille monoparentale augmente les risques de vivre dans la pauvreté, la situation des enfants ne semble pas vouloir s'améliorer car on prévoit qu'au Québec, "20 % des enfants nés dans la décennie actuelle vivront une partie substantielle de leur enfance ou de leur adolescence en famille monoparentale" (Gauthier, 1986).

La pauvreté est donc particulièrement accentuée chez les jeunes peu scolarisés et sans expérience, chez les femmes chefs de famille et chez les individus provenant d'un ménage déjà pauvre.

Le phénomène des sans-abri, sans être l'aboutissement inévitable de la pauvreté, demeure selon l'avis de plusieurs un symptôme de la précarisation des conditions de vie de certains groupes d'individus. Le rajeunissement et la féminisation de la population sans-abri témoignent des difficultés éprouvées par les jeunes et les femmes (Lesemann, 1987; Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu, 1988).

### 1.5 L'impact de ces ménages sur la demande de logements

Les changements survenus dans les structures familiales influencent la demande de logements au niveau du type de logement et de sa localisation qui sont relativement différents de ceux privilégiés par la famille nucléaire traditionnelle, qui en a les moyens, comme la maison unifamiliale située en banlieue. Malgré un ralentissement de la croissance de la population, la demande ne décroîtra pas énormément en raison de la formation de petits ménages. Même si l'on remarque une tendance, chez les jeunes, à cohabiter plus longtemps avec leurs parents et même à retourner chez eux, la demande provenant des ménages d'une personne continuera de s'accroître et ceci, d'une part, parce que les jeunes qui quittent la maison familiale le font de plus en plus en célibataire et non en couple comme auparavant et, d'autre part, parce que les désunions produisent presque systématiquement au moins un ménage d'une seule personne. La demande de logements se diversifiera en fonction justement des nombreux types de ménages. Et cette demande proviendra pour une bonne part de ménages ayant des revenus modestes et faibles donc de locataires. La disponibilité de logements à coût abordable devient donc un élément important à considérer dans l'offre de logements.

Par ailleurs, la mobilité résidentielle provoquée de façon générale par la situation économique des ménages produit une certaine "fluidité résidentielle", une "mouvance". Chez les personnes seules, cette mouvance est causée également par leur mobilité géographique et, chez les familles, par la mobilité matrimoniale et familiale, le mode de vie résidentiel étant fonction de l'adaptation de la famille aux différentes phases du cycle de vie ou de la monoparentalité. Une souplesse dans les modes d'habiter et les formules d'habitation sera donc recherchée par ces ménages.

## 1.6 Le Québec dans l'ensemble canadien

Comme nous l'avons noté précédemment, au Québec, près de 60 % de la croissance des ménages depuis 1971 est le fait des personnes seules et des familles monoparentales. De plus, ces ménages se retrouvent nombreux parmi les ménages à faible revenu, surtout chez les plus jeunes et les plus âgés.

Cette évolution des structures familiales et des conditions économiques s'est également produite ailleurs au Canada mais à la lumière des données précédentes, on constate que le Québec occupe une position relativement désavantagée dans l'ensemble canadien.

Ainsi, depuis 1971, le Québec a connu une augmentation plus rapide du nombre de ménages d'une personne et de familles monoparentales pour atteindre, en 1986, des proportions plus importantes que le reste du Canada. Le Québec a aussi le plus grand nombre de ménages à faible revenu au Canada, soit 615 000 ménages ou 33,7 % de l'ensemble canadien, et le taux de pauvreté le plus élevé après Terre-Neuve (Ross et Shillington, 1989). La pauvreté chez les enfants ne fait pas exception, 28 % des enfants pauvres du Canada sont québécois; il s'agit également de la proportion la plus élevée. Quant au phénomène du vieillissement de la population, le Québec connaît un processus très rapide même si la proportion de personnes âgées est encore plus faible que dans le reste du Canada.

Par ailleurs, la part relative du Québec dans la population canadienne diminue constamment pour ne représenter que 25,8 % en 1986 (27,9 % en 1971) contrairement à l'Ontario qui est passé de 35,7 % à 36,0 % pendant la même période (Conseil des affaires sociales, 1989). La situation est pour le moins inquiétante pour une population qui, en plus de perdre de son importance relative dans l'ensemble canadien, voit augmenter sa part de ménages démunis et à risque.

## 2. Les personnes seules

Au Québec, un ménage sur cinq est composé d'une personne seule, ce qui représente environ 500 000 ménages<sup>5</sup>. Sur dix personnes seules, six sont des femmes. Ces femmes se concentrent chez les personnes de plus de 65 ans (80 %) et chez celles qui sont âgées entre 45 et 64 ans (60 %). Les hommes sont plus nombreux parmi les plus jeunes. Ces écarts s'expliquent chez les jeunes par l'entrée plus tardive des hommes dans la vie maritale et par la garde des enfants davantage confiée aux femmes après une rupture d'union. Chez les plus âgées, l'espérance de vie plus élevée des femmes et le fait que les veuves et les femmes divorcées ou séparées se remarient moins rapidement que leurs homologues masculins en sont les causes (Bernier et al., 1989; Statistique Canada, 1984).

"La tendance à la prolifération des ménages de petite taille, notamment des ménages d'une personne, touche [...] plus particulièrement [...] les ménages dont le chef à moins de 35 ans et ceux dont le chef à 65 ans et plus" (Morin et al., 1988:28) En effet, près de 60 % des personnes seules se retrouvent dans ces groupes d'âge (tableau 6). Malgré l'augmentation de l'ensemble de la population âgée, on note une diminution de la proportion des personnes seules âgées qui est due au fait que ce mode de vie s'est propagé chez les autres groupes d'âge. Chez les personnes seules à faible revenu, les personnes âgées demeurent les plus nombreuses, comme on l'a d'ailleurs souligné dans les pages précédentes.

---

<sup>5</sup> La majorité des données de cette section sont tirées de l'Enquête RMEM de Statistique Canada de 1974, 1980 et 1987. Les valeurs et proportions diffèrent légèrement des données du Recensement présentées dans la première partie en raison des biais propres à chacune de ces enquêtes.

Tableau 6 - Répartition des personnes seules selon l'âge et les seuils de faible revenu, Québec, 1974, 1980 et 1987

Ensemble des personnes seules								
	15-34 ans		35-64 ans		65 ans et +		Total	
	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre
1987	29,9	157 675	40,8	215 155	29,3	154 510	100	527 340
1980	32,7	112 759	40,0	137 932	27,3	94 139	100	344 830
1974	28,4	78 199	38,1	104 908	33,5	92 242	100	275 350
Personnes seules à faible revenu								
1987	20,5	44 036	36,5	78 406	43,0	92 368	100	214 810
1980	21,1	32 055	35,5	53 932	43,4	65 933	100	151 920
1974	39,0	51 632	43,0	56 928	18,0	23 830	100	132 390

Source: Enquête RMEM 1974, 1980 et 1987, Statistique Canada.  
Compilation de l'auteure.

La contribution de chacun des groupes d'âge n'a pas été la même dans l'accroissement rapide des ménages d'une personne. Les jeunes adultes de 15 à 34 ans sont responsables du tiers de cet accroissement et les personnes âgées du quart (tableau 7). Mais lorsqu'on examine uniquement la croissance des personnes à faible revenu, qui constituent 41 % de l'ensemble des personnes seules, c'est la forte augmentation des personnes âgées qui en explique la majeure partie (92,6 %). Toutefois, pour la période 1980-1987, la croissance et la part occupée dans l'accroissement total par les personnes âgées ont sensiblement diminué. La croissance du groupe des 35-64 ans est à ce moment plus importante que celle des deux autres groupes.

Tableau 7 - Taux de croissance et part occupée par certains groupes d'âge dans l'accroissement des personnes seules, Québec, 1974-1987

Ensemble des personnes seules							
	15-34 ans		35-64 ans		65 ans et plus		
	Taux de croissance %	Part dans l'accroissement total %	Taux de croissance %	Part dans l'accroissement total %	Taux de croissance %	Part dans l'accroissement total %	Accroissement total des personnes seules %
1974-1987	111,3	34,6	97,7	40,7	67,7	24,8	91,5
1980-1987	46,8	28,8	50,2	38,0	64,3	33,2	52,9
1974-1980	43,9	49,5	31,7	47,8	2,0	2,7	25,2
Personnes seules à faible revenu							
1974-1987	- 21,0	- 16,3	27,7	23,7	258,4	92,6	50,2
1980-1987	37,2	19,0	45,7	39,1	39,9	41,9	41,4
1974-1980	- 42,4	- 263,8	- 91,2	- 84,7	156,0	448,5	6,3

Source: Enquête RMEM 1974, 1980 et 1987, Statistique Canada.  
Compilation de l'auteure.

Malgré leur part inférieure dans l'ensemble de la population à faible revenu, les jeunes sont ceux qui ont connu la plus faible augmentation de revenu et une baisse significative du salaire horaire entre 1981 et 1986. De plus, ils sont directement touchés par les transformations subies par le marché du travail. La suite de cette section traitera donc plus particulièrement des jeunes et de deux autres groupes démunis parmi les personnes seules: les femmes seules âgées de 50 à 65 ans et les personnes sans-abri.

## 2.1 Les jeunes

Depuis quelques années, on traite de plus en plus des conditions de vie difficiles de certains jeunes. Les revendications des bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans et les activités reliées à l'Année internationale du logement des sans-abri y ont grandement contribué. Maintenant, lorsqu'on parle de pauvreté, on identifie les jeunes comme un groupe à risque. On parle pour eux de taux de chômage élevé, de prestations d'aide sociale insuffisantes, de faible scolarisation, d'itinérance...

La problématique des jeunes: leur vulnérabilité pendant la période d'acquisition de l'autonomie financière et résidentielle. Cette phase transitoire, entre la vie dépendante dans la famille d'origine et la formation d'un ménage propre et autonome, devient une période admise du cycle de vie et tend à s'allonger remarquablement dans le contexte économique actuel. L'allongement de la période d'études, l'entrée tardive sur le marché du travail et qui, souvent, ne correspond nullement à l'obtention d'un emploi permanent et régulier (nombreux sont ceux qui n'obtiennent que du travail à temps partiel ou des contrats à court ou moyen terme sans beaucoup d'avantages sociaux), la fermeture du marché de l'emploi, la vie de couple retardée sont autant de facteurs qui contribuent au phénomène.

L'exclusion socio-économique des jeunes est un facteur très important. Certains jeunes, sans expérience de travail et peu scolarisés, sont défavorisés devant un marché de l'emploi qui se ferme à la sous-qualification. D'autres plus scolarisés sont exclus par le manque d'emploi. Cette exclusion est particulièrement difficile à cette période du cycle de vie qui correspond à l'intégration dans le monde du travail, au désir d'une autonomie résidentielle et économique, à l'entrée dans la vie adulte. Cette situation ne peut qu'influer sur la formation de ménages chez ces jeunes. Pour eux, l'instabilité financière et de l'emploi sont des freins à l'autonomie résidentielle et

individuelle qui est fonction des revenus mais également de la disponibilité de logements leur convenant et de la discrimination qu'ils subissent. Ces difficultés entravent la mobilité des jeunes qui représente pourtant un des moyens permettant l'acquisition de leur autonomie.

On pense souvent que les problèmes des jeunes sont temporaires mais pour cette génération en transition la situation économique tend à leur donner un caractère permanent. La période d'attente avant des "jours meilleurs" est de plus en plus longue si on se réfère à l'allongement des périodes d'inscription à l'aide sociale et à l'assurance-chômage. Et c'est pendant ces périodes d'attente que "la rupture des liens familiaux liée à celle des liens sociaux due à l'inactivité ou à l'éloignement décuplent les risques de misère" (Gauthier M., 1987:60). Le support financier et affectif que les jeunes peuvent recevoir fait généralement la différence entre la pauvreté et la misère (Lesemann, 1987:4).

En 1986, le taux de pauvreté était très élevé chez les moins de 25 ans (48 % chez les personnes seules et 30 % chez les familles) même si l'économie était relancée. Et malgré un certain ralentissement de la formation de jeunes ménages et l'augmentation des jeunes demeurant chez leurs parents (surtout chez les 15-24 ans), on assiste, entre 1980 et 1986, à une croissance de la proportion de jeunes vivant seuls (Statistique Canada, 1984; Morin et al., 1988).

"Etant donné ces tendances assez peu propices à la formation de ménages chez les jeunes, on ne peut qu'être frappé par la ténacité du processus, surtout chez les personnes seules. On pourrait inférer que les valeurs rattachées à la vie autonome amènent un grand nombre de jeunes à faire un effort monumental pour maintenir leur propre ménage malgré un climat économique assez difficile, ou bien qu'il n'existe souvent pas d'autre possibilité que de vivre seul et dans la pauvreté." (Morin et al., 1988: 59).

L'attardement ou le retour à la maison familiale choisi par certains jeunes est une solution plus facilement réalisable aujourd'hui dans les familles moins nombreuses. Mais il ne faut pas croire que le besoin résidentiel de ces jeunes est comblé, il est tout au plus mis en veilleuse dans l'attente de conditions plus favorables. Les jeunes cohabitent avec leurs parents se mettent ainsi à l'abri de certaines difficultés et peuvent profiter du confort acquis par les parents.

Pour beaucoup de jeunes, la situation familiale ne permet pas ce choix, que ce soit à cause de l'espace disponible, de la localisation de la résidence familiale, du revenu déjà insuffisant ou du climat familial (conflits...). La présence croissante des jeunes parmi les chambreurs et les sans-abri est, bien sûr, un indice de l'appauvrissement de ce groupe mais également un indice du fait que la famille ne peut, dans tous les cas, répondre aux besoins des jeunes, qu'ils soient résidentiels ou autres. Il faut comprendre que les jeunes ne peuvent pas tous s'en remettre à leur famille jusqu'à ce que leur situation se stabilise et permette l'accès à un logement.

La cohabitation avec des personnes non-apparentées et hors du domicile familial est une formule assez répandue chez les jeunes; elle s'exerce entre jeunes ou avec des aînés et permet des économies de partage (économie d'échelle et entraide). On constate habituellement chez ces personnes un niveau de vie supérieur à celui des individus qui vivent seuls et cela à un même niveau de revenu (BSQ, 1984). Le partage de logement est une façon d'améliorer ses conditions de vie; pourtant cette solution est pénalisée chez les bénéficiaires de l'aide sociale<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Les prestations d'aide sociale sont réduites de 85 \$ par mois dans le cas de partage de logement ou quand un jeune demeure chez ses parents.

A Montréal, 41 % des jeunes locataires vivant seuls âgés de 15 à 24 ans et 20 % des 25 à 34 ans ont un taux d'effort de 50 % et plus. Ces jeunes représentent le tiers des personnes seules locataires ayant le même taux d'effort (Ville de Montréal, 1989). Pour ces jeunes, l'effort consentie pour préserver leur autonomie résidentielle peut contribuer à les isoler. Le coût du logement et le peu d'argent disponible pour satisfaire les autres besoins restreignent leurs activités; le choix même de logement est limité par ce coût et souvent il ne correspond pas à l'individu au point de vue de la qualité, de la taille et de la localisation. Tout cela confine les jeunes dans leur logement et risque de réduire leur participation sociale et de les marginaliser. Il n'est pas rare de rencontrer ces jeunes dans les refuges, les centres de jour et les "soupes populaires" qui leur offrent non seulement des repas mais aussi une occasion de sortir de leur isolement (MMSR, 1988).

## 2.2 Les femmes seules de 50 à 64 ans

Outre les jeunes, il existe parmi les personnes seules non âgées un groupe que l'on considère démunie, les personnes de 50 à 64 ans. Et à l'intérieur de ce groupe, ce sont les femmes qui vivent dans des conditions plus précaires. Il s'agit souvent de femmes qui étaient responsables de familles monoparentales et qui, après le départ des enfants, se retrouvent avec des prestations d'aide sociale inférieures (parce qu'elles n'ont plus d'enfant à leur charge). Elles sont souvent sous-qualifiées et trop âgées pour retourner sur le marché du travail (discrimination de la part des employeurs). Pour ces femmes, la pension de vieillesse qu'elles obtiendront à 65 ans devient la "planche de salut" (Montpetit J., 1987:168). Elle signifie pour elles une augmentation de revenu contrairement à la majorité des hommes pour qui la pension constitue une baisse (Roy, 1987).

Il existe peu d'études traitant spécifiquement de ces femmes. Elles se situent dans une zone grise entre deux catégories bien définies: elles ne sont pas encore des personnes âgées et n'ont plus maintenant de responsabilités familiales. Le Bureau de la Statistique du Québec (1984) identifie les femmes de cet âge comme étant le groupe, avec les jeunes de moins de 25 ans, où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée, qu'elles partagent ou non un logement.

Des données de 1987 (Enquête RMEM) indiquent qu'au Québec, 128 630 ménages sont dirigés par une femme âgée entre 50 et 64 ans. Parmi celles-ci, 57 % sont des femmes seules et 21,4 % sont encore chefs de famille monoparentale. Dans cet ensemble de 101 000 ménages, 47 % sont à faible revenu. Ces femmes sont sur-représentées parmi les ménages à faible revenu et sont majoritairement locataires.

Selon la SCHL (1990), les femmes locataires de cet âge constituent les cas les plus graves des personnes seules non âgées ayant un problème d'accessibilité financière; 50 % d'entre elles ont déclaré consacrer au loyer le tiers ou plus de leur revenu. Les besoins impérieux de logement tels qu'évalués par la SCHL frappent durement les personnes de ce groupe d'âge en raison du fait qu'elles sont majoritairement des femmes (80 %). A Montréal, les femmes représentent 63 % des personnes seules locataires âgées de 45 à 64 ans ayant un taux d'effort égal ou supérieur à 50 % (Ville de Montréal, 1989).

La prévention ou la réduction des problèmes vécus par les femmes à partir d'un certain âge passe absolument par l'amélioration du statut de la femme dans la société et par son insertion plus générale sur le marché du travail. Toutefois, le soulagement immédiat des conditions de vie difficiles de ces femmes peut être réalisé à partir des politiques sociales de sécurité du revenu et d'habitation. L'abaissement, pour les personnes seules, de l'âge minimum permettant l'admissibilité au programme Logirente en est un exemple.

### 2.3 Les personnes sans-abri

Les personnes sans-abri constituent aujourd'hui un phénomène important, les nombreuses activités reliées à l'Année internationale du logement des sans-abri l'ont démontré et ont mis à jour l'ampleur du problème et des besoins exprimés (MMSR, 1988; Ouellette, 1988). Il ne s'agit pas ici de reprendre les informations et les données déjà disponibles mais plutôt de présenter le lien qui existe entre la pauvreté des ménages, les besoins en logement et la situation des sans-abri.

Les causes de l'itinérance ne sont plus reliées aux seules déficiences individuelles mais plutôt à la situation économique actuelle, à la réduction du nombre de logements à prix modique sans remplacement compensatoire, au désengagement de l'Etat (réduction de l'aide gouvernementale tant au niveau des montants accordés qu'au nombre d'individus visés) et à la désinstitutionalisation sans la présence de ressources alternatives. L'individu n'est pas le seul responsable de sa situation (Roy, 1988; Gagné et Dorvil, 1988).

L'hétérogénéité de la population sans-abri, tant au niveau des caractéristiques socio-économiques qu'à celui des problèmes vécus, semble déterminer une diversité de problématiques et exiger une foule de solutions différentes. Mais, cette catégorisation trop raffinée des individus en cause tend à réduire l'ampleur du problème et à répartir les responsabilités au point de les faire disparaître complètement.

Le besoin primordial des sans-abri est un logement décent et abordable. Il n'est pas le seul besoin à combler, mais c'est à celui-ci qu'il faut d'abord répondre. Un toit stable et sécuritaire est essentiel au mieux-être des individus, à leur motivation. "Le logement est le point de départ de tout itinéraire d'insertion. L'accès à un habitat décent et le maintien dans son logement sont les premières étapes" (Renaudin, 1989). La résolution des problèmes de logement constitue

souvent le point de départ d'une réorganisation ou de la solution d'une suite de problèmes. Le niveau de désengagement social atteint et la gravité des problèmes vécus par plusieurs personnes sans-abri font en sorte que des mesures et services doivent être ajoutés au logement afin de faciliter le processus d'insertion ou de réinsertion sociale. Ces services doivent viser, chez les ménages et les individus, l'acquisition de l'autonomie et le développement d'une indépendance vis-à-vis l'aide gouvernementale.

Si c'est au besoin de logement qu'il faut répondre en tout premier lieu chez les personnes sans-abri, c'est également par le biais de celui-ci qu'il faut intervenir pour éviter l'itinérance ou la dégradation des conditions de vie déjà précaires d'un bon nombre de ménages. Favoriser le maintien dans leur logement des individus ou des familles en difficulté, que ce soit d'ordre économique ou autres, est une façon de prévenir des problèmes plus importants ou plus lourds à supporter.

### 3. Les familles monoparentales

L'existence des familles monoparentales n'est pas récente. On retrouve à chaque moment de l'histoire des familles à parent unique résultant de veuvage, de maternité célibataire ou de l'abandon d'un des conjoints (Dandurand, 1987). Ce qui est plus nouveau, c'est la croissance accélérée du nombre de ces familles et les changements constatés au niveau des modalités de formation.

Après une croissance de près de 90 % depuis 1971, les familles monoparentales représentent une famille sur cinq au Québec. De plus, huit foyers monoparentaux sur dix sont sous la responsabilité d'une femme.

Aujourd'hui, les familles monoparentales sont principalement le fait de rupture d'union et de naissance hors mariage. En 1986, le veuvage n'est la cause de la monoparentalité que dans 30 % des cas quand, en 1961, il l'était dans 71 % des situations. Le divorce est passé du dernier au premier rang et le célibat de 2 % à 16 % des causes de formation des familles monoparentales (tableau 8). Le portrait de la monoparentalité a donc beaucoup changé. De ce glissement des causes de la monoparentalité résultent des familles plus jeunes, tant chez les parents que chez les enfants, et qui deviennent, par le fait même, beaucoup plus vulnérables (faible scolarité, peu d'expérience, réduction de la disponibilité sur le marché du travail en raison de la présence d'enfant(s) en bas âge...). En 1974, 25 % des familles monoparentales étaient sous la responsabilité d'un parent de moins de 35 ans, ce groupe d'âge représentait 39 % en 1987. Chez les ménages monoparentaux à faible revenu, cette proportion passe à 54 % (Québec, Enquête RMEM 1974 et 1987).

**Tableau 8 - Evolution des causes de la monoparentalité  
au Québec, 1971-1986**

Causes	1961 %	1971 %	1981 %	1986 %
Veuvage	70,6	53,4	38,6	30,4
Absence d'un conjoint ou séparation	26,2	32,0	23,4	21,6
Divorce	1,5	5,7	26,6	32,1
Célibat	1,7	9,0	11,4	15,9
Total	100 (95 818)	100 (135 205 )	100 (208 300)	100 (252 805)

Source: Dandurand et St-Jean, 1988: 273.  
(données du recensement, Statistique Canada).

### 3.1 La situation économique des familles monoparentales

Devenir chef de famille monoparentale signifie pour les femmes devenir pauvres<sup>7</sup>. Plus de la moitié des familles monoparentales dont le chef est une femme vit sous le seuil de pauvreté contre 10 % des familles biparentales (tableau 9). Une étude réalisée à Los Angeles a démontré que "dans l'année qui suit le divorce, le niveau de vie des femmes s'abaisse en moyenne de 73 % par rapport à leur niveau de vie de conjointe, alors que celui des hommes s'améliore de 42 %" (Weitzmann cité dans St-Jean, 1987:24). Malgré la divergence des programmes sociaux américains et québécois il est facile de comprendre qu'il s'agit pour les femmes d'une perte réelle de revenu (aucun salaire ou réduction à

<sup>7</sup> Cette section traitera principalement des familles monoparentales dirigées par une femme. L'exclusion des hommes chefs de familles s'explique par la différence de problématique: les cas sont peu nombreux, la situation financière des hommes est moins précaire. De façon générale, ils ne subissent pas d'ostracisme social comme les femmes dans la même situation. Ils sont souvent considérés comme des innovateurs. De plus, le fardeau éducatif est moins lourd parce que partagé avec la mère, les parents et les amis et le soutien de l'entourage est souvent plus grand (Gauthier, 1986).

un seul revenu) et pour les hommes d'un gain relatif (réduction des charges, donc des dépenses). On admet facilement que la situation des femmes qui n'étaient pas sur le marché du travail au moment de la rupture soit problématique, mais le fait d'avoir un emploi ne résout pas nécessairement le problème. Malgré la forte augmentation des ménages à double revenu, on constate que les femmes contribuent en moyenne pour seulement 35 % du revenu familial; les raisons sont diverses: temps partiel, type d'emploi occupé et formation acquise (Statistique Canada, 1987). Au moment d'une rupture, ces femmes risquent donc de se retrouver avec l'entière responsabilité familiale et à peine plus de 35 % du revenu habituel. Elles devront fournir un effort important pour améliorer leur situation financière.

Tableau 9 - Taux de pauvreté<sup>a</sup> des familles biparentales et monoparentales à chef féminin au Canada et au Québec, 1986

Familles	Taux de pauvreté	
	Canada %	Québec %
Biparentales	10,4	12,2
Monoparentales	56,1	59,5

<sup>a</sup> Proportion des familles à faible revenu sur l'ensemble des familles du même type (Seuils de faible revenu de Statistique Canada, base de 1978).

Source: Ross et Shillington, 1989a.

Une des caractéristiques particulières de ces familles est la multiplicité des sources de revenus (aide sociale - pension alimentaire - travail à temps partiel - aide de la famille...) qui totalisent en fin de compte un assez faible revenu. Pour ces ménages, la moindre interruption d'une de ces sources peut rendre la situation catastrophique.

Selon la Régie des rentes du Québec, ces familles consacrent 95,5 % de leurs revenus à la consommation et elles épargnent six fois moins que les couples. Leur avoir croît annuellement de 2,1 % quand celui des familles patricentriques croît de 6,5 % et celui des familles biparentales de 9 % (Klodawsky et Spector 1988, données de 1982).

Les femmes chefs de familles constituent 20 % de la clientèle de l'aide sociale. Dans 82 % des cas, elles sont jugées aptes au travail et 52 % d'entre elles ont moins de trente ans. Ces femmes se retrouvent parmi les catégories de bénéficiaires qui demeurent le plus longtemps à l'aide sociale, surtout si elles ont quarante-cinq ans et plus (Lesemann, 1987: 34-35).

Pour sept femmes sur dix, la venue à l'aide sociale est liée à un changement dans la situation familiale c'est-à-dire à la perte du conjoint ou à la naissance d'un enfant, tandis que les autres individus y viennent pour des raisons liées au travail (Bellware et Charest, 1986). C'est la proportion des mères célibataires qui a augmenté le plus dans l'ensemble des familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale (tableau 10).

Tableau 10 - Evolution des familles monoparentales à l'aide sociale selon le statut civil, Québec, 1977-1985

	1977		1985		% d'augmentation 1977 - 1985
	Nombre	%	Nombre	%	
Célibataire	14 122	26,1	33 119	39,2	134,5
Déjà mariée	39 883	73,9	51 369	60,8	28,8
Total	54 005	100,0	84 488	100,0	56,4

Source: Tiré en partie de Bellware et Charest, 1986.  
Certaines compilations de l'auteure.

Les revenus de l'aide sociale permettent aux femmes d'éviter la misère mais sans les sortir de la pauvreté (Gauthier, 1986). Ces prestations couvrent les besoins de base mais ne permettent pas de faire face à des dépenses supplémentaires ou imprévues (comme la réparation d'un appareil électrique) ni de s'offrir des moments de repos, des loisirs. Cette insuffisance de revenu confine les femmes chefs de famille à un isolement social important.

Même si on reconnaît que la participation au marché du travail favorise l'amélioration des conditions de vie de ces familles, il faut admettre que les conditions de travail et les faibles salaires des emplois majoritairement féminins sont peu attirants pour des femmes qui doivent, de plus, assumer des frais de garde et une double journée de travail<sup>9</sup>. Les femmes parents uniques sont défavorisées par rapport aux femmes qui ont la possibilité de partager les tâches et les responsabilités familiales avec un conjoint. Si elles se consacrent à plein temps aux enfants, c'est la pauvreté. Si elles ont un emploi, elles ont plus d'argent mais doivent faire face à la double journée de travail, sans partage (Gauthier, 1986). L'aide sociale devient alors une solution moins contraignante malgré l'insuffisance des montants accordés. Cette solution est parfois envisagée jusqu'à ce que les enfants soient d'âge scolaire.

Les possibilités, pour les femmes, d'améliorer leur situation dépendent de leurs revenus et de leurs qualifications scolaires donnant accès ou non à des emplois intéressants. On constate des taux d'activités plus faibles chez les femmes de moins de trente-cinq ans et chez celles âgées de quarante-cinq ans et plus. Ce qui s'explique,

---

<sup>9</sup> Les emplois majoritairement féminins sont typiquement peu rémunérés, précaires, souvent à temps partiel, ont peu de bénéfices marginaux, peu de possibilités d'avancement et sont souvent non syndiqués; surtout dans le secteur des services (Ouellette, 1989; Lesemann, 1987).

chez les plus jeunes, par la disponibilité réduite en raison de la présence d'enfants d'âge préscolaire et par leur faible scolarisation (situation surtout constatée chez les mères célibataires) et chez les plus âgées, par leur manque d'expérience et par le peu d'intérêt qu'ont les employeurs à leur égard.

La participation des femmes soutiens de famille au marché du travail est fonction des possibilités d'emploi et des conditions de travail (conciliables ou non avec leurs responsabilités familiales comme par exemple: disponibilité pour temps supplémentaire ou horaire variable) mais également de l'existence et de l'accessibilité de services précis reliés à l'exercice de ces responsabilités (transport, services de garde, de santé, commerces, loisirs...). Le lieu de résidence vient jouer un rôle important dans l'organisation de la vie quotidienne de ces familles à parent unique. Car il ne faut pas oublier qu'en plus de conditions économiques difficiles causées par une baisse importante de revenu et, de façon plus générale, par la situation nettement désavantagée des femmes sur le marché du travail, le principal obstacle à surmonter pour les familles monoparentales est la perte ou l'absence d'une ressource adulte qui réduit les possibilités de partage des tâches familiales dans une société où ces responsabilités reviennent entièrement aux parents et où le modèle familial correspond encore à la famille nucléaire biparentale.

### 3.2 Le comportement résidentiel des familles monoparentales

Les conditions de logement des familles monoparentales sont évidemment reliées à leur situation économique. Leurs faibles revenus rendent difficile l'accès à la propriété<sup>9</sup>. Elles ne peuvent payer un loyer

---

<sup>9</sup> On constate également les mêmes difficultés chez certains ménages biparentaux à un seul revenu, mais il reste que ces ménages ont quand même une double possibilité d'emploi.

et accumuler simultanément une somme suffisante pour la mise de fonds nécessaire à l'achat. Les avantages de la propriété leur sont en quelque sorte rendus inaccessibles: contrôle des conditions de logement, sécurité, accumulation d'une épargne, levier économique...

Les familles monoparentales sont donc majoritairement locataires. Au Québec, il s'agit de sept familles sur dix (Roberge 1988) et on en compte huit sur dix dans la région métropolitaine de Montréal (Mondor 1989). Si les femmes n'étaient pas déjà locataires avant la rupture de l'union, elles le deviennent rapidement. La mobilité résidentielle produite par une rupture ne se traduit pas uniquement par un déménagement mais met également en cause le mode d'occupation et le statut social. Selon l'enquête de Renaud et al. (1987), 47 % des familles monoparentales ont déménagé après l'événement (rupture, décès...). Des familles propriétaires à ce moment (43 % de l'ensemble), les trois-quarts sont devenus locataires et celles qui l'étaient déjà n'ont évidemment pas amélioré leur situation. Toutefois, la nouvelle loi québécoise sur l'égalité économique des époux, mieux connue sous le nom de loi sur le partage du patrimoine familial, évitera dorénavant aux femmes de se retrouver sans aucune ressource après une rupture ou le décès du conjoint.

Selon Klodawsky et al. (1985), 95 % des mères canadiennes âgées de moins de 25 ans sont locataires; chez les 25-34 ans, cette proportion passe à 74 %. Chez les mères de 35 à 44 ans, 51 % sont locataires quand seulement 19 % des familles biparentales de ce groupe le sont encore. L'écart entre ces deux types de familles persiste malgré la présence, chez les plus âgées, des veuves qui sont plus susceptibles d'être propriétaires. En France, des données précisent que les veuves responsables de famille sont locataires dans 40 % des cas, les mères séparées ou divorcées le sont à plus de 60 % et les mères célibataires à 80 % (Aballea, 1986).

Tant pour les femmes propriétaires que locataires, l'entretien des logements devient problématique. Pour les veuves, les femmes âgées ou les femmes divorcées, le manque de temps, d'argent et l'absence d'une ressource adulte supplémentaire ne permettent pas l'entretien nécessaire au maintien des logements en bon état; ce qui accélère la détérioration et augmente les besoins en réparations majeures. Les locataires, pour leur part, ne peuvent ajouter au logement les éléments qui permettraient d'en améliorer le confort ou l'apparence.

Tableau 11 - Taux d'effort moyen<sup>a</sup> des familles monoparentales et biparentales avec enfant(s) de moins de 18 ans, au Canada, 1981<sup>b</sup>

Age du chef	Familles monoparentales <sup>c</sup> %	Familles biparentales %
Moins de 25 ans	35,6	16,0
25 à 34 ans	27,3	18,4
35 à 44 ans	24,5	16,6
45 à 54 ans	25,5	13,9
55 ans et plus	19,6	16,5
Ensemble	26,4	16,3

<sup>a</sup> Rapport entre le loyer et le revenu d'un ménage.

<sup>b</sup> Locataires et propriétaires confondus.

<sup>c</sup> Familles dirigées par une femme.

Source: Klodawsky et al., 1985 (enquête sur les dépenses des familles de Statistique Canada, 1982).

Les femmes chefs de famille dépensent au titre du logement une part significative de leurs revenus et celle-ci est beaucoup plus importante que celle consentie par les familles patricentriques et les fa-

milles biparentales (tableau 11). Pour les familles locataires, les taux d'effort sont encore plus élevés. Ainsi par exemple, le taux d'effort des jeunes mères locataires de moins de 25 ans est de 40 % (Klodawsky et al., 1985). Selon le recensement de 1981, un peu moins de la moitié des mères seules locataires dépensait 35 % ou plus de leurs revenus pour se loger et le tiers en dépensait 50 % ou plus (Statistique Canada, 1984). A Montréal, dans le quartier Centre-Sud par exemple, 46 % des femmes chefs de famille paient plus du tiers de leur revenu pour se loger (Sirard, 1985). Chez les familles monoparentales prestataires de l'aide sociale, les dépenses au titre du logement dépassent de 15 à 20 % l'allocation prévue à ce titre (Bellware et Charest, 1986). Chez les requérantes d'un logement HLM, le taux d'effort moyen est de 35 % pour les travailleuses et de 48 % pour les non travailleuses (ACMHQ, 1985)<sup>10</sup>.

Les familles monoparentales se concentrent dans les grandes régions métropolitaines et dans les centres urbains. A Montréal, par exemple, on les retrouve dans les quartiers centraux et également dans les proches banlieues comme, entre autres, Longueuil et Montréal-Nord où il existe une forte proportion de logements locatifs peu coûteux.

La mobilité résidentielle de ces familles est assez forte et se limite habituellement à une même ville. Les déplacements sont reliés à la qualité, à la taille et au coût du logement. Dans son analyse de la mobilité résidentielle des familles monoparentales, Mondor (1989) constate que celles-ci doivent faire face aux problèmes de l'accessibilité financière, aux pratiques discriminatoires des propriétaires vis-à-vis des femmes seules avec enfant(s), à l'obsession des hausses de loyer et des déménagements forcés et à la mauvaise qualité des logements (chauffage inadéquat, peu d'isolation, humidité, insalubrité...). Il est important de souligner qu'il n'y a pas que la diffi-

---

<sup>10</sup> Taux d'effort: rapport entre le loyer ou les dépenses de logement et le revenu du ménage.

culté de trouver un logement abordable et de qualité, il s'agit aussi de pouvoir y demeurer.

La discrimination vécue par les femmes vient après l'insuffisance de revenu dans la liste des problèmes liés au logement. Cette discrimination accentue le problème de la disponibilité des logements abordables. Ce phénomène a été identifié dans plusieurs villes comme Montréal, Vancouver, Toronto et Halifax (Gurstein and Hood, 1975; Wekerle, 1988; Comité Logement Rosemont, 1986). Les femmes chefs de famille et bénéficiaires de l'aide sociale sont particulièrement visées par cette discrimination exercée par les propriétaires.

L'atteinte d'une stabilité résidentielle et un contrôle minimum des conditions de logement permet aux femmes chefs de famille d'améliorer leurs conditions de vie. "La stabilité résidentielle apparaît comme une des conditions nécessaires à une ascension socio-économique ou à tout le moins à une possibilité de s'en sortir, d'émerger d'une situation de pauvreté, d'insécurité et d'isolement" (Mondor, 1989: 77). La scolarisation et un environnement social adéquat sont les deux autres facteurs qui contribuent à cette possibilité.

#### Le partage de logement

La cohabitation ou le partage de logement est une formule intéressante permettant entraide et économie d'échelle mais il semble qu'elle soit difficile à pratiquer pour les familles monoparentales: partager un logement avec une famille monoparentale sans se sentir impliqué ou prendre part à la vie familiale peut paraître délicat ou complexe. Selon Mondor (1989), ces familles recherchent ce mode d'habiter mais dans les faits, elles cohabitent beaucoup moins qu'auparavant (Statistique Canada, 1984). La majorité des familles monoparentales à chef féminin ne partage ni leur logement ni le coût du logement. Cette situation est sensiblement différente de celle qui prévalait dans les années 1950 et 1960 où la cohabitation était plus répandue. Près de

80 % des familles matricentriques sont actuellement les seules responsables de leur loyer sans autre personne hors-famille, 13 % partagent leur logement avec d'autres personnes tout en demeurant la principale responsable et seulement 7 % constituent des familles secondaires. Les hommes chefs de famille monoparentale partagent plus souvent leur logement. Par ailleurs, on retrouve une plus forte proportion de familles secondaires chez les très jeunes ménages monoparentaux (chef âgé de moins de 25 ans). Il s'agit souvent, après une rupture ou la naissance d'un enfant, d'un retour chez les parents demeurant en banlieue, pour une période de transition et d'adaptation ou en raison des difficultés rencontrées pour se loger de manière autonome (coût élevé, discrimination).

#### Les HLM et les coopératives

Les HLM et les logements coopératifs constituent actuellement pour les familles à faible revenu qui n'ont pas accès à la propriété privée les moyens les plus efficaces de se protéger des risques du marché privé, de contrôler leurs conditions de logement et de réduire l'insécurité liée au statut de locataire à faible revenu.

La vie en coopérative permet à ces femmes, qui ont une mobilité et une disponibilité réduites, de briser l'isolement et d'établir liens et contacts avec d'autres adultes. Par ailleurs, l'élaboration et la réalisation proprement dites d'un projet coopératif demandent beaucoup de temps et s'étalent actuellement sur des périodes allant jusqu'à deux années. Ces délais constituent une contrainte difficile à assumer pour les femmes chefs de famille monoparentale qui manquent déjà de temps dans l'exercice de leurs multiples rôles.

Dans les HLM québécois, les familles monoparentales constituent 68 % des ménages avec enfants dont le chef a moins de 65 ans, 40 % de l'ensemble des ménages non agés et 20 % de l'ensemble des ménages locataires de HLM (Teufel, 1990). En Ontario, la majorité des logements sub-

ventionnés (HLM et supplément au loyer) abritent maintenant des familles monoparentales. En 1984, au Manitoba, ces familles représentaient environ 65 % des bénéficiaires du programme d'allocation-logement (Klodawsky and Spector, 1988: 150).

### 3.3 L'habitat et la vie quotidienne des familles monoparentales

Pour les familles monoparentales, la localisation du logement devient tout aussi importante que le coût de celui-ci. Ce facteur a une incidence déterminante dans la vie quotidienne des femmes seules chefs de famille.

La proximité des services, des commerces, des services de garde, des écoles et d'un bassin d'emplois intéressants est primordiale pour une femme, responsable d'une famille, qui se cherche ou a déjà un emploi, qui doit faire des courses, aller chercher les enfants à la garderie ou les mener à la piscine... D'autant plus que la mobilité de ces femmes est particulièrement réduite par des revenus insuffisants ne permettant pas l'achat et l'entretien d'une automobile. En 1982, quand 89 % des familles biparentales avec enfant(s) de moins de dix-huit ans possédaient au moins une automobile, seulement 57 % des familles matricentriques en avaient une (Klodawsky et al., 1985). Cette proportion varie évidemment en fonction de l'âge, l'automobile étant presque inaccessible pour les plus jeunes.

L'habitat actuel dans lequel évoluent les ménages est un produit social tout comme le sont les formes d'organisation familiale. Le cadre bâti, dont l'opposition banlieues/quartiers centraux est un des principaux éléments, correspond à un modèle familial privilégié par la société: la famille traditionnelle nucléaire c'est-à-dire un couple avec enfant(s) où l'homme subvient aux besoins de la famille et la

femme s'occupe des enfants et du travail domestique<sup>11</sup>. Mais comme aujourd'hui on assiste à des changements socio-démographiques (changement des structures familiales, montée des femmes sur le marché du travail, coût de l'énergie et des transports, valorisation d'une certaine qualité de vie) et que ceux-ci tentent de s'articuler dans le cadre bâti actuel, il en résulte des conflits ou tout au moins des inadéquations qui compliquent le choix des ménages et l'organisation de leur vie quotidienne. C'est le cas des familles monoparentales, des femmes sur le marché du travail, des personnes seules et des personnes âgées (Franck, 1985).

La banlieue, dans sa forme actuelle, c'est-à-dire sans suffisamment d'emplois, mal desservie par le transport en commun sauf peut-être aux heures de pointe, à une distance importante des services, des emplois et des centres, n'est pas adaptée aux nouveaux rôles des femmes. En contrepartie, les quartiers centraux attirent de plus en plus les ménages familiaux (surtout les monoparentaux) et ont toujours été appréciés des personnes seules et des couples sans enfant pour la disponibilité des services, le bassin d'emplois, l'accessibilité et la centralité. Mais même s'ils semblent correspondre davantage aux besoins des familles monoparentales, ils n'offrent pas suffisamment de logements abordables. Ces familles entrent en compétition au niveau de l'espace avec les ménages plus fortunés également attirés par le centre (rareté et disponibilité des logements abordables, gentrification, spéculation, refoulement des ménages démunis) et au niveau de l'obtention même d'un logement avec les autres ménages démunis (discrimination).

De plus, le concept de la maison unifamiliale, bien qu'il semble être le mieux adapté à la vie familiale ne correspond pas, par sa taille et

---

<sup>11</sup> Aux Etats-Unis, cette famille ne s'apparente plus qu'à 11,7 % des ménages (Franck, 1985). En Angleterre, on estime à 70 % la proportion des ménages ne correspondant plus à ce modèle (Watson, 1986).

ses exigences d'entretien, au temps et aux moyens disponibles des familles à parent unique. Et, les logements situés dans les tours d'habitation et les grands ensembles immobiliers ne conviennent pas aux enfants et à l'exercice des responsabilités familiales (accès direct au sol inexistant, surveillance des enfants, espace de jeux ...).

Il semble nécessaire que l'habitat et les formes d'habitation s'adaptent aux besoins des familles monoparentales et également aux besoins des familles biparentales où les deux conjoints sont sur le marché du travail.

#### 3.4 Les besoins des familles monoparentales

Les besoins des familles monoparentales sont différents de ceux exprimés par les familles biparentales avant tout parce que ces familles vivent généralement dans des conditions plus difficiles à cause du peu de revenu qu'elles ont et également parce que l'exécution des responsabilités familiales n'est le lot que d'un seul parent. De là la nécessité d'habiter un logement adapté à leurs besoins et bien localisé afin de pouvoir concilier travail domestique, soin des enfants et travail à l'extérieur du foyer. De plus,

"Si la monoparentalité suscite presque toujours un besoin de logement, [...], elle constitue un obstacle à la satisfaction de celui-ci. D'une part parce que la situation des femmes seules chefs de famille engendre presque toujours une diminution des ressources et provoque généralement une précarisation des situations, d'autre part parce que la monoparentalité provoque fréquemment non seulement un processus de marginalisation sociale, mais un processus de dévalorisation de soi" (Aballea, 1986: 40).

Cette situation résume assez bien la situation des femmes qui se retrouvent en état de monoparentalité et les liens qui existent entre la

satisfaction du besoin logement et celle, toute aussi importante, des autres besoins.

Selon Klodawsky et al. (1985) on peut identifier trois groupes de familles monoparentales en fonction de leur situation de monoparentalité, de leur âge et des besoins différents qu'elles expriment: les jeunes mères célibataires, les femmes de 25 à 45 ans divorcées ou séparées et les femmes plus âgées.

#### Les jeunes mères célibataires

Il y a d'abord les jeunes mères célibataires qui ont de très jeunes enfants. Il s'agit du groupe qui demande le plus de soutien. Elles ont peu d'expérience de travail et sont souvent peu scolarisées. La naissance de l'enfant correspond habituellement à la recherche d'un logement autonome. C'est la situation la plus difficile et le besoin de support est très grand pendant la première année de vie de l'enfant qu'il s'agisse de support social, matériel ou financier ou d'un besoin d'information sur les soins à donner à l'enfant, sur l'alimentation ou sur la budgétisation. Un peu plus tard survient chez la mère le besoin d'intégrer le marché du travail ou de poursuivre ses études, démarches qui demandent d'être appuyées par des services d'orientation, de formation et de garde. A Montréal, par exemple, le Centre Rosalie-Jetté permet aux adolescentes de poursuivre leurs études pendant la grossesse et offre des services d'hébergement avant et après la naissance de l'enfant.

#### Les femmes âgées de 25 à 45 ans

Le deuxième groupe et le plus important est composé des femmes âgées de 25 à 45 ans qui sont divorcées ou séparées. A la rupture, c'est presque toujours la femme qui doit déménager, le domicile conjugal étant le plus souvent la propriété du conjoint. Entre ce départ et l'accès à un logement indépendant, stable et convenable, la femme et

ses enfants se retrouvent dans des logements précaires: maisons d'hébergement, chez des amis ou des parents ou dans des logements inadéquats. Le besoin d'hébergement prend un caractère d'urgence lorsque la violence est à l'origine de la rupture ou du départ subit du domicile conjugal. Ce sont les femmes démunies qui se retrouvent dans les maisons d'hébergement parce qu'elles n'ont pas le réseau d'amis pouvant les supporter ou les moyens de se retrouver à l'hôtel. Pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, les services d'hébergement d'urgence ou de très court terme sont un moyen de traverser cette période de crise.

Pendant la phase d'adaptation à la monoparentalité qui suit la rupture, ces familles ont rapidement besoin d'un logement à bon marché. Leur choix semble assez limité (longue liste d'attente pour les HLM, rareté des logements à prix modique, discrimination, localisation insatisfaisante...). Les difficultés de logement et l'urgence de les résoudre entraînent souvent les femmes dans des circonstances pénibles. Elles peuvent se retrouver dans des logements de mauvaise qualité ou peu adaptés à leurs besoins et sans équipement et ameublement suffisants. L'état de détresse et d'insécurité dans lequel se retrouvent plusieurs d'entre elles les rend vulnérables et les rapproche de l'itinérance. Au Québec, les familles ne sont pas encore nombreuses et sont très peu visibles parmi les sans-abri. Les familles monoparentales éprouvant des difficultés se retrouvent principalement dans les maisons d'hébergement pour femmes en difficulté ou victimes de violence conjugale ou, lorsqu'elles ont un logement, fréquentent les centres de jour qui offrent des repas. Aux Etats-Unis, on note cependant une présence de plus en plus importante de familles et particulièrement de femmes avec enfants dans la population sans-abri (28 % des sans-abri en milieu urbain sont des familles).

Cette phase transitoire peut durer longtemps selon l'ampleur des problèmes à surmonter (recherche d'emploi ou retour aux études, problèmes familiaux ou personnels, mauvaises conditions de logement, déménage-

ments fréquents). C'est à cette étape de la monoparentalité que certaines femmes doivent quitter les services d'hébergement d'urgence sans vraiment être prêtes à assumer les coûts et la responsabilité d'un logement autonome. C'est à ce moment que deviennent utiles les maisons de transition en offrant, pour une période plus ou moins longue, des logements autonomes mais supervisés par une maison d'hébergement qui continue à dispenser les services encore nécessaires à ces familles (par exemple, accompagnement lors de démarches juridiques). Cette formule existe ailleurs au Canada et aux États-Unis depuis plusieurs années déjà mais elle est encore peu développée au Québec.

L'acquisition d'une stabilité résidentielle permet aux familles monoparentales d'atteindre un certain équilibre (acceptation de la situation, organisation de la vie quotidienne...). L'obtention d'un logement stable, convenable et abordable, situé dans un environnement adéquat pour les enfants et la mère (sécuritaire, présence d'un réseau informel de support social) et localisé en fonction des emplois et des services favorise l'amélioration des conditions de vie (Mondor, 1989).

#### Les femmes plus âgées

Un dernier groupe de familles monoparentales est celui constitué par les femmes plus âgées ayant des enfants adolescents ou plus vieux vivant encore à la maison. La problématique de ces familles s'approche de celle des familles précédentes au niveau des phases de la monoparentalité et des conditions de logement. Mais ce groupe est particulièrement vulnérable en raison de l'âge de la mère, de sa formation et de son expérience de travail, un peu comme les très jeunes mères mais à la différence que les besoins des enfants sont plus grands et le marché du travail est en quelque sorte fermé aux femmes plus âgées. Ces femmes n'ont pas d'expérience de travail ou celle-ci est trop éloignée pour que les employeurs daignent la considérer. Ces familles dépendent souvent de l'aide sociale. Au départ des enfants, elles verront leurs prestations diminuer et iront rejoindre les rangs des fem-

mes seules à faible revenu qui attendent l'âge de 65 ans pour obtenir leur pension de vieillesse.

#### Besoins en services complémentaires au logement

L'accès à un logement abordable et convenable, tout en étant le point de départ d'une solution, ne suffit pas dans toutes les situations à résoudre les problèmes de ces ménages. C'est le cas de plusieurs familles en HLM. Une enquête réalisée en Ontario a démontré que les familles, majoritairement monoparentales, pour qui on avait résolu les problèmes de logement par l'octroi d'un logement public, avaient un grand besoin de services reliés aux soins des enfants, au transport, à l'entretien du logement et à la résolution de problèmes personnels ou familiaux. Les besoins de soutien de ces familles peuvent être divers et variés selon l'âge des enfants et du parent. On s'est également aperçu que ces besoins étaient beaucoup plus nombreux que ceux exprimés par les personnes âgées en HLM (Denton and Davis, 1987).

Au Québec, les HLM constituent toujours une solution acceptable pour les ménages démunis aux prises avec des problèmes de logement mais il semble qu'ils ne répondent pas complètement, dans leur forme actuelle, aux nombreux besoins exprimés par les bénéficiaires. C'est ce que l'on a constaté, depuis quelques années, dans le cas des personnes âgées et on admet maintenant que des services supplémentaires doivent leur être offerts pour pallier à la perte d'autonomie liée au vieillissement et leur permettre de demeurer dans leur logement.

Les familles monoparentales ont également des besoins multiples qui, lorsqu'ils ne sont pas comblés, se traduisent par des problèmes divers. Dans quelques municipalités, certains problèmes ont été identifiés lorsqu'il y avait une importante concentration de familles dans un même immeuble HLM. On a noté des cas de vandalisme, de détérioration plus rapide des immeubles, de méfiance et de conflit entre voisins. Ces problèmes relèvent de la concentration d'un nombre de ména-

ges économiquement et socialement démunis. Ce n'est pas la composition de ces familles qui est en cause mais plutôt la pauvreté, pauvreté qui dépasse largement la seule insuffisance de revenu.

A Rimouski, dans un ensemble d'immeubles HLM totalisant 87 logements où on avait relevé des incidents menant même à des signalements à la police, plusieurs solutions ont été mises de l'avant par le CLSC en collaboration avec l'Association des locataires, les locataires eux-mêmes et d'autres organismes du milieu; la solution identifiée la plus prioritaire était de s'occuper des jeunes adolescents tout en offrant un support aux parents. Les résultats obtenus grâce aux activités réalisées sont très concluants tant au niveau de la diminution des comportements non acceptés qu'à celui de l'accroissement des comportements positifs (Arseneault, 1988).

Ce type d'activités et de services est encore très peu développé pour les familles. En effet, un inventaire des services offerts aux locataires des HLM québécois (1990) a permis de constater que les personnes âgées étaient les mieux desservies à ce chapitre. Pour les familles, l'implantation de services de support et l'installation d'équipements divers sont relativement rares. De plus, on observe qu'il n'existe pas ou très peu de salle communautaire permettant le regroupement des locataires et la tenue d'activités sociales et récréatives dans les immeubles destinés aux familles.

Par ailleurs, les besoins en services sociaux et de santé sont importants chez les familles monoparentales. Au Québec, on a constaté que les parents uniques et leurs enfants sont de plus grands consommateurs de services durant les mois qui précèdent, accompagnent et suivent le départ ou le décès du conjoint. Cette consommation est encore plus grande chez les plus démunis, la santé des individus (adultes et enfants) étant reliée aux conditions de vie qui sont elles-mêmes déterminées par la situation économique.

Les familles monoparentales ont donc des besoins importants au moins pendant une certaine période, différents de ceux des autres ménages et variant selon les circonstances et les phases de la monoparentalité. Les divergences se situent au niveau des caractéristiques physiques du logement et également au niveau des formules d'habitation, de la souplesse de celles-ci, de la permanence d'occupation et de la disponibilité de services dans le quartier et la communauté.

La synthèse des besoins résidentiels des ménages monoparentaux peut tenir en ces quelques points qui, par ailleurs, peuvent être utilisés comme critères d'évaluation des interventions ou des projets d'habitation visant ces familles (Klodawsky et Spector, 1988:143-146):

- . accessibilité financière du logement;
- . localisation du logement (accessibilité des services, des emplois);
- . disponibilité sur le marché privé de logements libres de discrimination;
- . disponibilité, dans la communauté, de services favorisant la prise en charge des individus par eux-mêmes (relations d'aide, formation et information concernant l'économie familiale, le soin et l'éducation des enfants et des adolescents, formation professionnelle et préparatoire à l'emploi, service de gardiennage...)
- . possibilités de support dans le voisinage;
- . stabilité et permanence d'occupation;
- . présence d'espaces de jeux et d'activités pour les enfants dans le voisinage;
- . entretien du logement limité en fonction des moyens et des ressources des membres de la famille;
- . intimité ou isolement suffisant pour chacune des familles;
- . absence de ghetto et de stigmatisation des familles;
- . flexibilité des arrangements financiers et de logement pendant les différentes phases de la monoparentalité.

#### 4. Comment répondre aux besoins résidentiels de ces ménages?

Pour un ménage "... habiter un logement décent dans un immeuble dont [il est fier], lui redonne confiance et lui permet de se consacrer à un plus grand effort dans sa recherche d'emploi ou de formation. ... son insertion [sociale] ne peut être réussie sans la sécurité de son statut d'occupation, donc de sa capacité économique à payer son logement" (Hauswald, 1989).

L'analyse que l'on vient de faire des besoins résidentiels de différents ménages démunis démontre qu'un logement accessible, bien localisé et adapté à ses occupants, constitue le point de départ d'un processus de revalorisation de soi, d'une prise en charge par le ménage de l'amélioration de sa condition. L'assurance d'une certaine stabilité résidentielle et le maintien de la capacité de payer sont deux atouts essentiels à partir desquels un ménage peut prendre les mesures qui lui permettront de faire face aux difficultés, d'émerger de son état de pauvreté.

Cette approche s'applique à une majorité de ménages, mais comme on l'a vu précédemment, pour certains autres l'amélioration des conditions de logement ne signifie pas automatiquement la résolution de tous les autres problèmes. C'est le cas, entre autres, des jeunes, des femmes seules âgées entre 50 et 64 ans, des sans-abri et des familles monoparentales. Un logement incluant certains services ou situé dans un environnement pouvant offrir services et support représente une autre solution.

##### 4.1 Caractéristiques générales des interventions

Malgré les différences qui existent entre les jeunes, les personnes seules autres qu'âgées et les familles monoparentales, on constate que ces ménages se rejoignent au niveau de leur statut économique, de la précarité de leurs conditions de vie et de leur âge. Les mesures et les formules d'habitation à privilégier pour ces ménages possèdent donc des objectifs et des caractéristiques communes.

Ces interventions doivent:

- . viser le développement de l'autonomie des individus en leur donnant les moyens d'augmenter leur indépendance vis-à-vis l'aide gouvernementale . Le jeune âge d'un grand nombre des ménages en cause rend cet objectif primordial. Il faut éviter de maintenir ces ménages dans un état de dépendance pouvant durer jusqu'à la retraite en leur donnant pendant une certaine période le soutien adéquat qui leur permettra d'améliorer leurs conditions;
- . favoriser l'intégration sociale des ménages. Il est essentiel d'encourager leur participation à la vie collective afin d'éviter les importants coûts sociaux de leur marginalisation;
- . favoriser la concertation entre les différents organismes et ministères, étant donné que la solution aux problèmes de ces ménages n'est pas unique mais relève autant de l'habitation, de la sécurité du revenu, de l'emploi et des services sociaux et de santé. Il ne faut pas non plus négliger l'expertise des divers intervenants et les possibilités du milieu communautaire;
- . être souples et diversifiées. La diversité des situations vécues par les ménages monoparentaux et les jeunes demande une certaine souplesse et un éventail de choix dans les formules d'habitation et les interventions.

#### 4.2 Les possibilités d'intervention

Les interventions susceptibles de répondre aux besoins résidentiels des jeunes, des personnes seules défavorisées et des familles monoparentales sont multiples et concernent autant le logement social déjà subventionné que le marché privé. Ces mesures peuvent être ponctuelles, à court, moyen ou à long terme. Il y a d'abord les interventions

touchant le logement et celles impliquant l'offre de services autres que le logement.

Il est nécessaire d'agir par le biais de mesures souples et peu coûteuses afin d'augmenter les possibilités d'insertion des ménages en difficulté et d'éviter de les soutenir par des formules très lourdes quand ils peuvent se loger avec un minimum de soutien. En raison du soutien qu'ils demandent, il serait utopique de souhaiter la résolution des problèmes d'une portion de ménages sans l'intervention gouvernementale, mais il semble qu'il faille orienter celle-ci le plus possible vers une prise en charge maximale des conditions de logement par les ménages eux-mêmes.

- . Maintenir un nombre suffisant de logements de qualité à prix abordable. La disponibilité des logements convenables à prix abordable représente un problème important pour les jeunes et les familles monoparentales tout comme pour l'ensemble des ménages démunis. Il devient nécessaire d'intervenir afin d'augmenter leur nombre ou de maintenir un stock suffisant de logements à prix abordable et de qualité sur le marché privé répondant aux besoins de cette clientèle. Parmi les moyens envisageables, notons l'amélioration de la qualité des logements à prix modeste déjà existants sans augmentation déraisonnable du loyer et la planification de la construction de logements selon la taille et la localisation. Les constructeurs et les promoteurs devraient être mis à contribution à l'aide de mesures incitatives instaurées par les municipalités. Par exemple, l'offre d'avantages particuliers (choix de terrain, permis...) pour l'ajout, dans leurs projets immobiliers, d'un nombre minimal d'unités à coût abordable selon les besoins identifiés par la municipalité.
- . Favoriser la formule de partage de logement par le soutien financier des organismes de jumelage. Le partage de logement est une solution

peu coûteuse qui offre une alternative intéressante aux ménages à faible revenu par l'économie d'échelle réalisée, l'entraide et la réduction de l'insécurité et de la solitude chez certains individus. Toutefois, la réduction des prestations de sécurité du revenu pour les clients qui partagent un logement demeure un obstacle à cette formule.

- Réduire la discrimination exercée par les propriétaires envers les femmes chefs de famille et les bénéficiaires de l'aide sociale par différents moyens: campagne de sensibilisation auprès des propriétaires, application de recours légaux efficaces, par exemple.
- Assouplir les mécanismes financiers liés à l'hypothèque afin de permettre aux femmes chefs de famille de demeurer propriétaires après un divorce ou une rupture. La loi sur le partage du patrimoine familial protège maintenant les acquis des femmes. Mais les institutions bancaires pourraient consentir à une renégociation de l'hypothèque avant terme et à des conditions plus souples s'adaptant, dans la mesure du possible, aux nouvelles conditions vécues par les femmes après une rupture ou un divorce.
- Permettre le développement des logements accessoires. Ce type de logements peut autant aider la famille monoparentale propriétaire à réduire ses frais mensuels que les personnes seules ou les familles monoparentales qui, comme locataires, désirent demeurer en banlieue pour diverses raisons (qualité de vie, espaces verts, ne pas déplacer les enfants après une rupture...). Le développement de cette formule peut être facilité et encouragé par une réglementation municipale autorisant l'existence de logements accessoires dans certains quartiers et par une aide financière pour l'aménagement de ces logements.

- Fournir une aide à l'entretien des logements pour les familles monoparentales propriétaires et locataires. Il peut s'agir d'initiative communautaire ou municipale fournissant une aide financière ou des ressources humaines.
- Prévoir une aide pour les femmes seules âgées entre 50 et 64 ans qui se retrouvent avec très peu de revenu après le départ des enfants. Cette aide peut provenir du programme Logirente en abaissant l'âge admissible à 50 ou 54 ans.
- Créer une banque ou une réserve de logements, par le biais de maisons de transition, pour les familles monoparentales qui doivent quitter les services d'hébergement d'urgence. Examiner également la possibilité d'accorder une certaine priorité à ces familles dans le cadre du Programme de supplément au loyer.
- Assouplir le Programme de logement sans but lucratif privé au niveau des espaces non-résidentiels et des délais de réalisation. Plusieurs projets coopératifs réalisés par et pour des femmes ont vu le jour à travers le Canada depuis plusieurs années. La principale difficulté à laquelle ces femmes ont dû faire face est l'acceptation de certains éléments non-résidentiels dans la conception du bâtiment. Une garderie, une pièce ou un espace supplémentaire pour le travail à la maison, des espaces communautaires constituent des éléments presque essentiels pour des familles à parent unique (Wekerle, 1988). En 1990, le Programme de logement sans but lucratif privé comportait un volet «Familles, avec services» permettant l'intégration d'espaces communautaires pour l'offre de services divers. Un suivi et une évaluation des projets réalisés devrait être effectués afin de voir s'il est pertinent de poursuivre cette expérience et de l'étendre à l'ensemble des projets pour familles du volet «régulier».

- Continuer de soutenir les services d'hébergement d'urgence pour femmes en difficulté, victimes de violence et pour les jeunes et les sans-abri par le biais du Programme de logement sans but lucratif privé en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Examiner le meilleur mode de financement pour ces services (rabattement du taux d'intérêt ou déficit d'exploitation) et maintenir un certain nombre d'unités à chacun des appels de propositions pour ces clientèles.
- Soutenir le développement de maisons de transition ou de logements supervisés pour les jeunes et pour les familles monoparentales. Au Québec, il existe actuellement quelques projets de ce type pour ces clientèles. Ces maisons fonctionnent sous différentes formules (gestion, type d'intervention, supervision et entente avec les locataires, durée du bail) et leurs sources de financement sont variées. La SHQ subventionne déjà certains projets par le biais du Programme de logement sans but lucratif privé tantôt par rabattement du taux d'intérêt tantôt par remboursement du déficit d'exploitation. Une analyse approfondie de ce type d'intervention, en raison de la diversité des formules et de son intérêt pour les ménages en difficulté, permettrait de mieux en orienter le développement et de s'assurer du meilleur mode de soutien possible.
- Analyser les caractéristiques et les besoins des familles vivant en HLM. Il est nécessaire d'établir précisément quels sont les problèmes (type, fréquence et envergure) que l'on rencontre dans les HLM "familles" et quel est le portrait détaillé de ces familles (âge du parent et des enfants, occupation, besoins). De même, une meilleure connaissance des familles monoparentales inscrites sur les listes d'attente ne pourrait que mieux orienter les interventions.

- Evaluer le concept architectural de base des immeubles HLM familles et les possibilités d'adaptation des bâtiments existants en fonction des besoins actuels des familles dans le but d'améliorer leur qualité de vie.
- Examiner les possibilités d'offrir un soutien plus important aux associations de locataires. La collaboration du CLSC, du CSS, du DSC, de la municipalité et de la communauté serait un atout supplémentaire dans la réduction des problèmes.

## Conclusion

Près de 60% de la croissance des ménages depuis les quinze dernières années est le fait des personnes seules, surtout des jeunes et des personnes âgées, et des familles monoparentales. De plus, ces ménages se retrouvent en grand nombre parmi les plus démunis. La précarité de leurs conditions de vie les rend plus vulnérables que les autres ménages en raison de leurs caractéristiques: un seul revenu, aucun partage des risques et des dépenses et chez les familles monoparentales, aucun partage des tâches et des responsabilités familiales. Cette précarité provient de la situation économique actuelle qui découle d'une récession importante, d'une restructuration du marché de l'emploi, de l'insuffisance des revenus et d'un manque d'emploi offrant un revenu décent.

Le principal problème de ces ménages est l'insuffisance de revenu pour faire face aux besoins de base et en même temps aux différentes situations difficiles qui peuvent survenir. Mais pour eux, la pauvreté ne peut être définie comme une simple problématique de carence de revenu. «Elle sous-tend un mode de vie précaire: précarité dans l'emploi, dans le logement, précarité dans les rapports avec autrui. Le sentiment d'être exclu des modes de vie et de consommation dominants occupe une place au moins aussi importante que le manque de ressources matérielles dans le statut de pauvre, de marginalisé» (Roy 1988:135). C'est ce qui explique une bonne part des besoins exprimés par ces ménages et qui justifie le choix d'une approche globale dans les interventions visant à réduire la pauvreté. Elles ne doivent pas être conçues sectoriellement, sans concertation. Aider ces ménages démunis en compartimentant leurs besoins ne règle pas leurs problèmes à long terme et les laisse dépendants des sources de subvention, en l'occurrence de l'Etat.

Les problèmes de logement vécus par ces ménages sont étroitement liés à leur état de pauvreté et à la diminution du nombre de logements à prix abordable. Les augmentations de loyer représentent pour eux une détérioration des conditions de vie par le caractère même de la dépense «logement» qui n'est pas com-

pressible. Ces ménages recherchent un logement abordable, de qualité et de taille convenable et une certaine stabilité résidentielle. Mais pour certains d'entre eux l'obtention d'un tel logement ne suffit pas nécessairement à améliorer leurs conditions. Il est parfois nécessaire de soutenir par différents services complémentaires au logement les ménages qui en ont besoin.

Il devient primordial de prendre en considération ces nouvelles formes familiales dans l'élaboration des politiques et des programmes d'habitation en raison de leur nombre et de leur caractère de moins en moins exceptionnel. Il est nécessaire que des actions soient clairement destinées à ces ménages.

Les possibilités d'interventions se situent à deux niveaux, l'un concernant directement la résolution des problèmes de logement et l'autre, plus général, visant l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie. Il est urgent d'intervenir principalement au niveau de la disponibilité des logements à prix abordable et de la concertation entre les divers intervenants et organismes gouvernementaux en privilégiant des formules d'habitation qui augmentent l'autonomie des individus et des ménages. L'intégration ou l'offre de services dans les logements HLM pour familles et le soutien des diverses formules de partage de logement, de logements supervisés et de maisons de transition, pour les jeunes, les sans-abri et les familles monoparentales, en sont des exemples.

La non-intervention auprès des familles monoparentales conduira, comme l'on dit Klodawsky et Spector (1988), à des générations de femmes âgées démunies et de jeunes adultes qui n'auront pas eu, enfants, les moyens suffisants pour développer leur potentiel et c'est à eux que l'on demandera de soutenir une population vieillissante. Chez les jeunes comme chez les ménages démunis, le besoin d'intervenir réside dans la nécessité d'offrir à ces groupes, qui sont relativement défavorisés par la restructuration du marché de l'emploi, la possibilité d'améliorer leur situation, de s'adapter à ces changements et de s'intégrer à la société. Comme il n'y a pas d'intervention sociale possible sans logement (Renaudin, 1989; Mondor, 1989), même si pour plusieurs ménages un toit seul ne suffit pas, le logement demeure toutefois un point de départ valable pour une bonne intervention.

Cette étude veut contribuer à une meilleure connaissance des conditions de vie particulières de certaines personnes seules démunies et des familles monoparentales. Elle présente également pour ces ménages, l'importance du lien existant entre la satisfaction des besoins relatifs au logement et la satisfaction des autres besoins de base. Tout ceci en vue de développer et d'orienter des interventions en habitation adéquates pour ces ménages.

Parmi les tâches qu'il faudrait accomplir en ce sens, soulignons principalement l'évaluation de formules déjà existantes comme les projets de logements supervisés et de partage de logement, l'analyse des possibilités d'interventions dans les HLM pour familles en fonction de l'ampleur des problèmes rencontrés et l'examen approfondi des moyens nécessaires pour favoriser et améliorer la disponibilité et le nombre des logements à prix abordable.

LISTE DES SOURCES CITEES

- Aballea, François et Jacques Lepage (1986). «Les femmes seules chefs de famille dans le logement social». Recherche sociale. No 98 (avril-juin 1986) et no 99 (juillet-septembre 1986).
- Adams, Owen (1988). «Les Canadiens et le divorce». Tendances sociales canadiennes. (Hiver 1988), pp. 18-19.
- Arseneault, Denis (1989). «15 solutions pour une vie heureuse en HLM». CLSC Express. (décembre 1988 - janvier 1989).
- Association des offices municipaux d'habitation du Québec (1985). Sondage relatif aux demandes de logement dans les offices municipaux d'habitation, 1985. Sainte-Foy: l'Association.
- Bellware, Jo-Ann et Diane Charest (1986). Monoparentalité féminine et aide sociale. Québec: Les Publications du Québec.
- Bernier, Lorraine, Desmond Dufour et Yves Péron (1989). Les personnes vivant seules. Québec: Les Publications du Québec. (Et la santé, ça va?).
- Bureau de la Statistique du Québec (1989). Données sur la population active, décembre 1988 et quatrième trimestre 1988. Québec: le Bureau. (Statistiques économiques).
- \_\_\_\_\_ (1987). Les ménages et les familles au Québec. Québec: le Bureau. (Statistiques démographiques).
- \_\_\_\_\_ (1984). Vivre seul ou en groupe: modes de vie non-familiaux et répartition du revenu. Québec: le Bureau.
- Clayton Research Associates (1987). Projections à moyen et à long terme des besoins en logements au Canada. Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Comité Logement Rosemont (1986). Discrimination, harcèlement et harcèlement sexuel: Rapport de l'enquête femmes et logement. Montréal: le Comité et le Front d'action populaire en réaménagement urbain.
- Conseil des affaires sociales (1989). Deux Québec dans un: Rapport sur le développement social et démographique. Québec: Gaëtan Morin.
- Dandurand, Renée B. (1987). «La monoparentalité au Québec: aspects socio-historiques». Revue internationale d'action communautaire. 18/58, pp. 79-85.

- Dandurand, Renée B. et Lise St-Jean (1988). Des mères sans alliance: monoparentalité et désunions conjugales. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Denton, Margaret A. and Christine K. Davis (1987). Patterns of Support: the use of support services among family public housing tenants in Ontario. Ontario: Social Data Research Limited.
- Franck, Karen A. (1975). «New Households, Old Houses: Designing for changing needs». Ekistics 310. (jan.-feb. 1985), pp. 22-27.
- Gagné, Jean et Henri Dorvil (1988). «L'itinérance: le regard sociologique». Revue québécoise de psychologie. Vol. 9, no 1, p. 63-78.
- Gauthier, P. (1986). Les nouvelles familles. Montréal: Editions Saint-Martin.
- Gauthier, Madeleine (1987). «Les jeunes sans emploi sont-ils pauvres?» in Gauthier, Madeleine (éd.). Les nouveaux visages de la pauvreté. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 45-65.
- Gurstein, Penny and Nancy Hood (1975). Housing Needs of One Parent Families. Vancouver: [s.n.].
- Hauswald, Roland (1989). «Pas d'insertion sans logement: aux PACT-ARIM». Ensembles. No 22 (mars 1989), p. 21.
- Klodawsky, Fran and Aron Spector (1988). «New Families, New Housing Needs, New Urban Environments: The case of single-parent families» in Andrew, Caroline and Beth Moore Milroy (eds). Life Space: Gender, household, employment. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 141-158.
- Klodawsky, Fran, Aron Spector and Damaris Rose (1985). Single Parent Families and Canadian Housing Policies: How mothers lose. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation.
- Leaune V. et LeBourdais C. (1985). «L'évolution de la monoparentalité féminine dans différentes régions du Québec, 1971-1981». Cahiers québécois de démographie. Vol. 14, no 2, pp. 185-208.
- Lesemann, Frédéric (1987). Les nouvelles pauvretés, l'environnement économique et les services sociaux: synthèse dirigée des connaissances soumise à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux. Québec: Les Publications du Québec.
- Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu (1988). Les sans-abri au Québec: Etude exploratoire. Québec: le ministère.

- Miron, John R. (1983). Demographic Change and Housing Demand in the 1980's and 1990's. Toronto: The Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto.
- Mondor, Françoise (1989). Le rapport au logement chez les femmes chefs de famille monoparentale du Plateau Mont-Royal: itinéraires et enjeux. Montréal: Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. (Notes de recherche).
- Montpetit, Jacqueline (1987). «Les associations en milieu urbain», in Gauthier, Madeleine (éd.). Les nouveaux visages de la pauvreté. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 153-171.
- Montréal, Ville de (1989). Les personnes seules à faible revenu et l'itinérance: Etat des problèmes de logement. Montréal: Service de l'habitation et du développement urbain.
- Morin, Richard, Damaris Rose et Jaël Mongeau (1988). La formation de ménages chez les jeunes. Montréal: INRS-Urbanisation. (Etudes et documents, no 58)
- Ouellette, Françoise-Romaine (1989). Femmes sans toit ni voix: La problématique des femmes dites sans-abri ou itinérantes. Québec: Publications du Québec. (Réalités féminines).
- Renaud, Marc et al.. (1987). Les solutions qu'apportent les Québécois à leurs problèmes sociaux et sanitaires, trois cas types: s'occuper d'un parent âgé, soulager son mal de dos, être chef de famille monoparentale: Rapport présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux. Québec: Les Publications du Québec.
- Renaudin, Gilles (1989). «Pas d'insertion sans logement: dans les HLM». Ensembles. No 22 (mars 1989), p. 20.
- Roberge, Anne (1988). Données sur la situation des femmes et du logement au Québec. Montréal: [s.n.].
- Ross, David et Richard Shillington (1989a). Données de base sur la pauvreté au Canada, 1989. Ottawa: conseil canadien de développement social.
- \_\_\_\_\_ (1989b). «The changing face of poverty 1973-1986». Perception. Vol. 13, no 1 (spring/printemps), pp. 8-13.
- Roy, Michel (1987). Dossier «Personnes âgées»: Programme de consultation d'experts. Québec: Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- Roy, Shirley (1988). Seuls dans la rue: portraits d'hommes clochards. Montréal: Editions Saint-Martin.

- Saint-Jean, Lise (1987). «La pauvreté des femmes: la monoparentalité féminine» in Gauthier Madeleine (éd.), Les nouveaux visages de la pauvreté. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 19-44.
- Sirard, Guylaine et al. (1986). Des mères seules: une étude sur la situation des femmes cheffes de famille monoparentale du Centre-Sud de Montréal. Montréal: Groupe de recherche auprès des femmes cheffes de famille.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (1990?). Les personnes seules non âgées au Canada: Rapport sommaire. Ottawa: la Société.
- Statistique Canada (1987a). Les femmes sur le marché du travail: données choisies. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services du Canada. (Catalogue 71-534).
- \_\_\_\_\_ (1987a). Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1986. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services du Canada. (Catalogue 13-207).
- \_\_\_\_\_ (1984). Vivre seul. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services Canada. (Catalogue 99-934).
- Teufel, Dominique (1990). Les logements publics au Québec et leurs locataires (1987). Montréal: Société d'habitation du Québec, Direction de l'analyse et de la recherche.
- Wannel, Ted (1989). «Baisse de la rémunération chez les jeunes entre 1981 et 1986». Tendances sociales canadiennes, (été 1989), pp. 21-23.
- Watson, Sophie (1986). «Housing and the Family: the Marginalization of Non-family Households in Britain». International Journal of Urban and Regional Research. Vol. 10, no 1, pp. 8-28.
- Wekerle, Gerda R. (1988). Women's Housing Projects in Eight Canadian Cities. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation.

